



Fédération suisse du Franches-Montagnes
Schweizerischer Freibergerverband
Federazione Svizzera della razza Franches-Montagnes

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : mardi 15 avril 2025
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures

Lieu : Bündner Arena, italienische Strasse 128, 7408 Cazis/GR

Présents : selon liste séparée

Excusés : selon liste séparée

Procès-verbal : Mireille Schaller

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 avril 2024 (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2024 (voir Rapport FSFM 2024 en annexe)
6. Comptes 2024 et rapport de révision (voir Rapport FSFM 2024 en annexe) / décharge au comité
7. Budget 2025 (voir Rapport FSFM 2024 en annexe)
8. Mandat à l'organe de révision pour 2025
9. Informations (entre autres, extrait du rapport d'élevage en annexe 1)
10. Modification partielle des règlements de la FSFM :
 - a) Statuts
 - b) Règlement du Livre Généalogique (RLG)
 - c) Directives sur les marques blanches
11. Propositions des membres
12. Admissions et démissions de membres
13. Programme d'activités 2025
14. Renouvellement des organes de la FSFM :
 - a) Renouvellement de mandat pour trois membres du comité
 - b) Election d'un nouveau membre et d'un Président de la Commission de recours
 - c) Election de deux nouveaux membres de la Commission de sélection et de concours (juges de race)
 - d) Election d'un futur nouveau membre de la Commission de sélection et de concours (juges de race), en fonction dès 2026
15. Distinctions et remerciements 2024
16. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à l'art. 18 des statuts.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.

Début de l'assemblée à 12h30.

1. Ouverture

Discours de bienvenue par Andreas Aebi (AE), président

Mesdames et Messieurs, délégués,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici à Cazis, dans le magnifique canton des Grisons, où trois langues sont parlées : l'allemand, le romanche et l'italien. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une quatrième langue, le français.

Nous disposons d'un service d'interprétation simultanée allemand/français afin que nos invités de Suisse romande puissent également tout comprendre. Madame Annette Leimer et Monsieur Henri Spychiger vous accompagneront tout au long de l'assemblée dans votre langue habituelle.

Mesdames et Messieurs, que dit-on dans un discours d'ouverture et quelles sont nos attentes ? Doit-il être calme, émotionnel, combatif, ou vaut-il mieux ne rien dire du tout ?

J'ai été autrefois responsable de la politique étrangère et je suis lié à l'élevage comme à aucun autre secteur de l'agriculture. Aujourd'hui, je me tiens ici en tant que président de la Fédération du franches-montagnes, en tant qu'ambassadeur du pays pour cette race de chevaux unique.

Point 1 concernant la politique mondiale : je me suis souvent rendu à Genève, où se tiennent jusqu'à 3000 réunions de paix par an. Il existe un droit de la guerre et hier encore, d'innombrables personnes sont mortes en Ukraine et des écoles, des foyers pour enfants et de nombreux autres bâtiments ont été détruits. Pour se rendre en Angleterre, il faut désormais un visa. Telle est la politique mondiale actuelle. Nous traversons une période économique difficile, car nous ne savons pas ce qui est valable aujourd'hui, demain, après-demain et la semaine prochaine. Cela a également un impact important sur nous, sur l'agriculture, sur l'élevage. On parle ensuite d'IA et des ressources en eau issues de l'agriculture. Hier soir, j'ai appris au journal télévisé que les ordinateurs de l'IA consomment 10 % des réserves annuelles en eau du Danemark.

J'en arrive au deuxième point, l'élevage, qui me tient à cœur. Les chevaux, les vaches, les porcs, les poulets. Tous nos jeunes qui se lancent dans ce secteur accomplissent des choses extraordinaires. Ils sont présents 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cela nécessite des remplaçants, cela nécessite des familles entières qui se serrent les coudes et tirent à la même corde. Où sont les vacances, où est le temps libre ? Il faut ensuite respecter l'ordonnance sur la protection des animaux. Les nouveaux systèmes d'étables, qui exigent que les nôtres soient adaptés, entraînent des coûts élevés. Il faut également un aménagement du territoire. Qui peut élever des chevaux s'il ne vient pas du monde agricole ? Et même cela représente un défi de taille, car la loi actuelle sur l'aménagement du territoire comporte de grandes contradictions dans ce domaine.

J'en arrive au troisième point, notre élevage et notre détention de chevaux franches-montagnes. Il s'agit de la plus grande race de chevaux de Suisse, avec 1700 poulains par an, extrêmement polyvalente. 95 % des animaux sont élevés de manière naturelle. À l'heure actuelle, où tout est confus, l'idéalisme que nous

ressentons de la part des éleveurs est la plus belle chose qui soit. Le travail et les loisirs avec ces chevaux se distinguent par leur sens. Le film en arrière-plan, avec ses émotions, ses beaux paysages, ses chevaux et la passion des gens, nous montre que nous sommes dans un endroit très spécial. Vous pouvez me croire ou non, je n'ai jamais regretté d'avoir accepté la fonction de président. Je sais ce que signifie la politique, je sais ce que signifie avoir des idéaux ou avoir des opinions correspondantes ou ne pas avoir d'opinion.

Dans cet esprit, je vous souhaite à tous la bienvenue à la 29e assemblée ordinaire des délégués de la Fédération suisse du franches-montagnes, qui se tient cette année ici, dans les Grisons.

Pour la traduction, veuillez sélectionner le canal 1 pour l'allemand et le canal 2 pour le français sur vos écouteurs.

Je tiens à remercier chaleureusement le syndicat des Grisons, et en particulier Anna Therese Buchli, membre de notre comité, pour tous les efforts et les préparatifs qui ont permis à l'assemblée des délégués de se tenir cette année dans ce magnifique canton.

Je souhaite la bienvenue aux personnalités suivantes :

Nos présidents d'honneur Henri Spychiger et Ernest Schläfli ;
Le président de la FECH Christoph Neuhaus ;
Mme Corinne Boss, membre de la direction d'Agroscope et directrice du Haras national d'Avenches ;
Mme Inès Lamon, responsable de l'exploitation du Haras national d'Avenches ;
M. Peter Zeller, vice-président de Swiss Equestrian ;
Ainsi que tous les représentants de la presse.

Plusieurs excuses nous sont parvenues, mais nous renonçons à les lire, à l'exception de celle de Roland Stadelmann, membre de notre comité, qui a actuellement une jument qui met bas, ce qui l'empêche malheureusement d'être présent, mais nous le comprenons tous parfaitement.

Je donne maintenant la parole à Valentin Luzi Brunner (VL), président du syndicat d'élevage chevalin des Grisons.

VL : Mesdames et Messieurs,

En tant que président du syndicat d'élevage chevalin des Grisons, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous accueillir tous à l'assemblée des délégués dans les Grisons, ici à Cazis. Je salue tout particulièrement le président Res Aebi, les autres membres du comité, les dames dévouées de la gérance, les membres de commissions, les juges et vous tous qui vous engagez en faveur de l'élevage et de la détention des chevaux franches-montagnes. Il y a encore des gens qui font plus que ce qu'on attend d'eux. Ce sont eux qui tirent la charrette et maintiennent en vie les franches-montagnes. Vous êtes tous les bienvenus.

Nous nous trouvons ici dans les locaux de l'Union des paysans grisons. Ce bâtiment a été construit sur le terrain de l'exploitation agricole de la prison de Realta. Il a pu voir le jour grâce au généreux soutien du canton. La filiale de l'Union des paysans, Graubünden VIEH AG, est responsable de son exploitation. Sur les quelques 2000 exploitations agricoles du canton des Grisons, environ 96 % sont membres de l'Union des paysans. Chez nous, il n'est pas nécessaire d'appartenir à un parti politique particulier pour être membre de l'Union des paysans. Dans le canton des Grisons, il est important pour tous que tout le monde en fasse partie.

Avec le canton de Berne, les Grisons font partie des plus grands cantons de Suisse. Berne compte plus d'un million d'habitants, les Grisons un peu plus de 200'000. Berne compte près de 10'000 exploitations agricoles, les Grisons près de 2000. À Berne, 30% des exploitations agricoles respectent les directives biologiques, contre 65% dans les Grisons. À Berne, l'exploitation moyenne cultive 20 ha, contre 28 ha dans les Grisons. Les Bernois m'ont dit qu'ils avaient des décennies d'avance sur nous. Nous n'osons pas affirmer cela. Car dans l'élevage des franches-montagnes, ils ont une longueur d'avance sur nous. Néanmoins, avec ses 150 vallées, ses trois langues nationales et ses quatre ethnies, notre canton est un canton où les gens ont toujours appris à travailler ensemble et à se respecter mutuellement. Chez nous, un bon compromis est une bonne solution qui est soutenue par tous. Nous y veillons.

Les touristes du monde entier qui passent leurs vacances chez nous nous apportent sans cesse de nouvelles idées. Dans le domaine agricole, nous avons la chance d'avoir le Plantahof, une école

d'agriculture qui se considère comme le foyer spirituel des familles d'agriculteurs. Outre les agriculteurs grisons, l'Appenzell et Glaris fréquentent également le Plantahof. À quelques exceptions près, les alpages grisons appartiennent aux communes et sont gérés sous forme de coopératives. Dans chaque commune, chaque éleveur a le droit de faire passer l'été à ses animaux hivernés dans les alpages. C'est ainsi que nos franchises-montagnes passent l'été dans les alpages. Il s'agit d'alpages situés entre 1500 et 2500 mètres d'altitude. Les experts savent, lorsqu'ils évaluent les poulains à l'automne, qu'il ne faut pas s'attendre à la même constitution que dans le canton de Berne.

Le syndicat d'élevage chevalin des Grisons compte 59 juments d'élevage. Nous avons deux stations d'élevage, qui n'existent plus aujourd'hui. Pour nous, la station de Haag offre une si bonne possibilité de faire saillir les juments par des étalons appropriés que tout le monde la préfère. Nous aurions également la possibilité d'inséminer artificiellement, même en Engadine. Cette offre n'est pas utilisée jusqu'à présent pour les franchises-montagnes. À Grüşch, dans le Prättigau, le syndicat dispose d'un manège et d'une place d'équitation où nous organisons le test en terrain, un concours de débardage, un gymkhana et, en automne, le concours de poulains. Le syndicat compte encore 110 membres.

À l'issue de l'assemblée, le syndicat vous invite cordialement à un apéritif copieux. Vous pourrez déguster des spécialités grisonnes et goûter notre vin. Dans la vallée du Rhin et dans le Miso, nous cultivons 55 cépages différents sur 470 hectares, à partir desquels sont vinifiés les vins les plus précieux de Suisse.

Pour financer cet apéritif, nous dépendons de sponsors. Outre le canton et la commune de Cazis, notre propre assurance pour chevaux PASURA nous soutient. La directrice présentera brièvement l'assurance à l'issue de l'assemblée.

Sur ces mots, je remercie le comité d'avoir choisi les Grisons comme lieu de réunion et vous souhaite une bonne réunion et un agréable séjour. Profitez-en bien. Viva la Grischa ! Vive la Chavail da Freiburger !

AE : Nous avons 126 votants, la majorité absolue est de 64 et la majorité des 2/3 est de 84.

Au cours de l'année écoulée, des membres et des familles de membres d'éleveurs de chevaux franchises-montagnes nous ont quittés. Nous ne les connaissons pas tous. Mais nous sommes proches d'eux. J'en cite deux : Patrick Luder, du canton de Lucerne, est décédé il y a deux semaines dans un accident mortel en forêt. Jean-Pierre Kratzer, directeur de l'IENA, nous étions éloignés, mais néanmoins proches l'un de l'autre lorsqu'il est décédé, et notre collaboration a toujours été marquée par un respect mutuel.

Je vous invite à vous lever en mémoire des défunts. (Minute de silence)

Afin que la séance se déroule sans encombre et compte tenu de la longue liste des points à l'ordre du jour, je demande à tous les orateurs de faire court. Quelques minutes au maximum. La concision est mère de l'art. Je prie les délégués de bien vouloir demander la parole. Ils doivent indiquer leur nom et prénom ainsi que le nom du syndicat qu'ils représentent et, afin que la traduction simultanée puisse suivre, ils doivent parler le plus clairement possible et sans trop se précipiter.

2. Élection des scrutateurs

AE : Les scrutateurs suivants assisteront le responsable du bureau de vote, François Lachat :

Emilie Beuret et Hans Wüthrich.

Les deux scrutateurs sont élus à l'unanimité.

126 cartes de vote ont été distribuées, la majorité absolue est de 64, la majorité des deux tiers de 84.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de questions ou autres interventions.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 17 avril 2024

Il n'y a pas d'autres questions ni interventions.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à Enya Dessibourg pour la rédaction.

5. Rapports 2024

AE : Les rapports annuels du président de la FSFM, des présidents de commissions et de la gérante ont été envoyés aux délégués par courrier postal. AE demande s'il y a des questions concernant ces rapports. Si ce n'est pas le cas, AE propose d'approuver les rapports dans leur ensemble.

Les délégués sont d'accord.

Les rapports annuels sont approuvés à l'unanimité.

6. Comptes 2024 et rapport de révision / décharge au comité

AE : Les comptes annuels 2024, y compris le budget 2025, ont été envoyés par courrier avec l'invitation.

AE donne la parole au président de la commission des finances, Christoph Haefeli (CH).

CH : Mesdames et Messieurs les délégués, chers invités, je vous souhaite également, en mon nom personnel, la bienvenue à cette assemblée des délégués ici, dans le magnifique canton des Grisons.

Le résultat annuel de l'exercice 2024 est nettement positif, avec un excédent de recettes de 23'166,00 francs, contre une perte budgétée d'environ 23'600 francs.

La dissolution prévue des provisions pour les réductions sur les passeports pour poulains n'a pas dû être effectuée. L'augmentation réjouissante du nombre de chevaux passant les tests sur le terrain a entraîné des coûts supplémentaires d'environ 30'000 francs par rapport à l'année précédente. Comme tous les postes ont pu être pourvus en 2024, les frais de personnel ont augmenté de 50'000 francs par rapport à l'année précédente. Le déficit du National FM a augmenté de 15'000 francs pour atteindre 80'000 francs. L'augmentation réjouissante du nombre de participants aux épreuves d'élevage, la création de la nouvelle Coupe des syndicats et la remise de plaques à tous les participants sont à l'origine de cette hausse des coûts. D'autre part, il convient également de mentionner que les recettes provenant des sponsors lors du National FM ont augmenté de 8'000 francs pour atteindre 25'000 francs. Je voudrais ici appeler tous les acteurs à contribuer à la recherche de nouveaux sponsors pour cette année.

Les fonds provenant de l'OFAG pour le Stud-book ont été inférieurs de 25'000 francs à ceux de l'année précédente. Ils sont toutefois supérieurs de 17'000 francs au budget. Les contributions au Stud-book sont versées pour chaque poulain identifié et inscrit au Stud-book. Cela dépend donc du nombre de poulains que compte la FSFM. Le crédit total mis à disposition par l'OFAG est ensuite réparti entre tous les poulains élevés en Suisse.

Le bilan montre que le capital de la Fédération a augmenté du bénéfice annuel de 23'166 francs pour atteindre 520'000 francs. Avec les réserves d'environ 316'000 francs, cela donne un capital propre au 31 décembre 2024 de 836'415 francs.

La valeur plus élevée du stock de marchandises s'explique par la livraison et le paiement des nouvelles vestes d'hiver à la fin de l'année. Le bilan et un résumé du compte de résultat ayant été envoyés avec les documents et la convocation à l'assemblée des délégués, je n'entrerai pas dans les détails. Je me tiens toutefois à votre disposition pour toute question complémentaire. Les personnes qui souhaitent consulter les comptes détaillés peuvent le faire sur rendez-vous directement à la gérance. Avez-vous des questions concernant le compte de résultat ou le bilan ?
Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons donc au rapport des réviseurs. Le rapport de l'organe de révision BDO a également été envoyé avec les documents mentionnés ci-dessus. Les réviseuses de la société BDO se sont excusées et ne sont pas présentes aujourd'hui. Quelqu'un souhaite-t-il que le rapport soit lu ?
Ce n'est pas le cas.

CH donne la parole à AE pour voter sur les comptes annuels et le rapport des réviseurs et ainsi donner décharge au comité.

AE : Les comptes 2024 et le rapport de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge est donc donnée au comité.

Un grand merci à Christoph Haefeli pour son excellent travail et à Mireille Schaller de la gérance, qui travaille à Avenches depuis juin 2024 et a accompli un travail remarquable.

7. Budget 2025

CH : Le budget 2025 figure également dans l'annexe du rapport annuel. Il a été établi par la commission des finances sur la base des comptes 2024 et approuvé par le comité.

Le budget affiche un bénéfice de 19'100 francs. Les contributions fédérales pour le Stud-book seront à nouveau calculées en 2025 selon l'ordonnance sur l'élevage actuelle. Les passeports pour poulains ont été budgétés à nouveau à 60 francs. Il convient de noter que les coûts des passeports sont loin d'être couverts par la contribution des éleveurs à hauteur de 60 francs et que des ajustements devront également être effectués à l'avenir.

Dans la nouvelle ordonnance sur l'élevage, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026, une réduction des contributions de ¼ est prévue pour les équidés. Cela signifie que seulement 3% du crédit total seront accordés au lieu de 4%. Plus précisément, les chevaux demi-sang ne recevront plus aucune contribution et les franchises-montagnes environ 170'000 francs de moins par an pour les contributions au stud-book. À cela s'ajoute le fait qu'avec les nouvelles exigences, ce n'est plus le nombre de poulains qui compte, mais les prestations fournies et les caractéristiques individuelles des chevaux qui doivent être remplies. Pour chaque caractéristique, la rentabilité, la qualité des produits, l'environnement, le bien-être animal, l'efficacité des ressources, etc. seront examinés et indemnisés en conséquence. D'autres exigences telles que l'estimation de la valeur d'élevage et les évaluations linéaires seront également requises. Tout cela a été élaboré pour la mise en œuvre de la stratégie Élevage 2030 par l'OFAG en collaboration avec les associations d'élevage de toutes les espèces animales pour les prochaines années.

À l'heure actuelle, la FSFM perdrait encore 130'000 francs de subventions si ces exigences étaient appliquées. Au total, nous devrions donc nous contenter de 300'000 francs de moins par an. Le délai de consultation du paquet d'ordonnances agricoles expire le 1^{er} mai 2025. La FSFM et la FECH s'opposeront à ces réductions prévues et ont déjà soumis conjointement à l'Union suisse des paysans leurs prises de position internes concernant l'ordonnance sur l'élevage et l'ordonnance sur la banque de données sur le trafic des animaux. Étant donné que la période de référence a notamment été modifiée par l'OFAG, les contributions au livre généalogique pour l'année 2026 seront probablement encore calculées selon les conditions de l'ordonnance sur l'élevage actuellement en vigueur. Voilà pour les modifications prévues et leurs conséquences pour nous selon l'OFAG.

Y a-t-il des questions concernant le budget 2025 ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier tous ceux qui se sont engagés d'une manière ou d'une autre pour que la FSFM soit aujourd'hui sur une base financière solide.

Je tiens à remercier tout particulièrement les collaboratrices de la gérance, en particulier Mireille Schaller, notre responsable de la comptabilité.

CH donne la parole à AE pour procéder au vote sur le budget.

AE : Merci à Christoph Haefeli.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Mandat à l'organe de révision pour 2025

Les organes de la Fédération proposent de prolonger le mandat de l'organe de révision BDO pour l'année 2025.

Aucune voix contre, le mandat est confirmé à l'unanimité.

9. Informations

AE donne la parole à Pauline Queloz (PAQ), gérante de la FSFM.

PAQ :

Mesdames, Messieurs, chers délégués,

Je suis ravie de vous présenter quelques actualités importantes concernant la FSFM.

Commençons par revenir sur les séances d'information destinées aux présidents et gérants de syndicats, qui ont eu lieu en novembre 2024. Ces réunions ont non seulement permis d'échanger des informations importantes, mais surtout de créer un espace de dialogue direct, constructif et très apprécié. Cela contribue à améliorer la communication entre la FSFM et les syndicats, ce qui est essentiel. Cela permet également de préparer l'assemblée des délégués en amont en fournissant des informations importantes, notamment en ce qui concerne les modifications de règlements.

Pour rappel, en 2022, nous avons organisé des séances d'information pour tous les éleveurs de Suisse. Ce fut un véritable succès, mais aussi une opération coûteuse. Néanmoins, ce type d'initiative devrait être renouvelé à moyen terme, car il répond à un réel besoin sur le terrain. Nous gardons donc cela à l'ordre du jour.

Autre sujet important : comme vous le savez sans doute déjà, une nouvelle maladie héréditaire appelée « pancréatite induite par l'hypertriglycémie », abrégée HIP, a été découverte au début de cette année au sein de la race des Franches-Montagnes. Elle existe toutefois probablement depuis plus de 30 ans dans notre race. C'est donc une bonne nouvelle que le gène responsable ait été identifié, car cela permettra de lutter contre cette maladie. La maladie est mortelle pour les poulains qui en sont atteints. Si les deux parents sont porteurs du gène, le risque que le poulain soit atteint est de 25%. Un test a été mis au point par l'Institut de génétique de l'Université de Berne. Il est désormais disponible et permet de tester le cheval à partir d'un échantillon de sang. En mars, la FSFM a proposé aux éleveurs et propriétaires de chevaux FM la possibilité d'une première commande groupée à un prix préférentiel de CHF 40.- au lieu de CHF 80.-. Une nouvelle commande groupée est prévue pour l'automne. Nous la proposerons ensuite chaque année. Dans le cadre de cette première commande groupée, 330 chevaux ont été testés. Selon les résultats obtenus, sur les 330 chevaux, 46 sont porteurs du gène HIP. De plus, les 50 étalons du Haras national ont été testés, 8 sont porteurs. Au total, sur les 380 chevaux testés dont la FSFM a connaissance, 54 sont porteurs du gène, dont 11 étalons. La question de savoir si les candidats-étalons seront également testés à l'avenir reste ouverte. Le comité prendra position dans le courant de l'année, lorsque l'étude scientifique sera enfin publiée. Il est essentiel que nous restions proactifs afin d'identifier et de maîtriser ce type de problèmes génétiques.

Le comité a également décidé qu'il était temps de se pencher sur une nouvelle stratégie pour la FSFM et la race. Il a donc lancé un travail de fond autour de la stratégie 2035. Pourquoi une stratégie ? Parce qu'elle permet de définir une ligne de conduite claire, de hiérarchiser les actions et de mieux anticiper les défis à venir. La stratégie actuelle, appelée « Stratégie 2020 », a été élaborée en 2011. Elle fixait divers objectifs, dont beaucoup n'ont toutefois pas été atteints, et ne correspond plus aux défis actuels. Il est donc temps de retrousser nos manches et d'élaborer ensemble une vision actualisée et ambitieuse pour l'avenir de notre race. Nous pensons qu'une stratégie solide ne peut être élaborée qu'avec l'aide de nos

membres et qu'il faut écouter la base. C'est pourquoi vous avez tous reçu la semaine dernière un questionnaire par e-mail auquel nous vous demandons de répondre. Cela ne vous prendra que quelques minutes, mais c'est une étape importante pour nous faire part de votre point de vue et de vos besoins, ainsi que de ceux de vos membres. Nous vous remercions d'avance de participer à cette enquête qui nous permettra d'élaborer la nouvelle stratégie de la FSFM pour l'horizon 2035.

Dans un autre dossier, comme annoncé en décembre, la FSFM a entamé un important travail d'adaptation à la législation sur la protection des données. De nouvelles règles plus strictes sont récemment entrées en vigueur en Suisse. Nous avons désormais besoin du consentement explicite de nos clients pour traiter leurs données. Cela nous permettra également de mettre à jour notre base de données. Ce processus prendra du temps, mais il est indispensable pour que la FSFM puisse se conformer à la législation sur la protection des données. La mise en œuvre concrète aura lieu dans les prochaines semaines, lorsque nous enverrons un formulaire de consentement à tous nos clients. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Nous devons également aborder un dossier très sensible : la révision de l'ordonnance fédérale sur l'élevage, actuellement en consultation. Une fois de plus, nous devons nous défendre contre les coupes budgétaires de la Confédération. Le projet proposé par l'OFAG remet profondément en question le système d'octroi des contributions pour la tenue du Stud-book de la FSFM. En clair, la place des équidés dans l'agriculture et leur rôle pour la sécurité alimentaire du pays sont largement remis en cause.

Pour nous, les conséquences sont graves : la FSE perdrait plusieurs centaines de milliers de francs par an. Cela n'affecterait que le budget de fonctionnement de la FSE, en aucun cas les primes versées aux éleveurs. Les demi-sang, en revanche, ne recevraient plus aucune aide de la Confédération.

Il est clair que nous devons trouver des solutions pour compenser cette perte. Cela pourrait avoir des répercussions sur les prestations fournies aux éleveurs et se traduire, par exemple, par une augmentation du prix des passeports ou d'autres prestations.

Nous vous invitons à participer activement à la consultation qui se termine le 1er mai afin de contester cette révision. À cette fin, une prise de position de la FSFM a été préparée. Comme en 2022, nous vous la ferons parvenir par e-mail dans les prochains jours. Nous demandons à tous les syndicats d'imprimer cette prise de position, de la signer et de la renvoyer à l'OFAG à Berne avant le 1er mai au plus tard. Dans ce cadre, nous profiterons de l'occasion pour revenir sur le système d'octroi des primes pour la conservation de la race en vigueur depuis 2023 afin de faire corriger les injustices qui subsistent, notamment en ce qui concerne la période de référence.

Aidez-nous en participant à cette action. Cela ne vous prendra que quelques minutes. Plus les organisations seront nombreuses à se manifester, plus nous aurons de poids. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire entendre notre voix. L'union fait la force. Merci beaucoup pour votre engagement.

Maintenant, un mot sur la formation. Un nouveau cours « Modèle et allures » a été mis en place. Il est désormais divisé en trois modules afin de répondre aux différents besoins. Les deux premiers modules sont ouverts à tous et consistent en une introduction et un approfondissement du modèle et des allures du cheval Franches-Montagnes. Le troisième module s'adresse exclusivement aux futurs juges de race. Les premiers cours de modèles et allures 1 et 2 auront lieu en mai et juin en allemand et en français. Le module 3 est prévu pour 2026. Nous vous encourageons vivement à en parler dans vos régions afin de motiver le plus grand nombre possible de participants. L'objectif est double : renforcer les connaissances de base et former la relève de nos juges de race.

Enfin, je tiens à vous tenir informés de l'évolution du dossier concernant l'avenir du Haras national suisse. Vous vous souvenez sans doute des tensions qui ont marqué le début de l'année 2024, liées principalement à l'achat de jeunes étalons et à l'annonce de coupes budgétaires dans le fonctionnement du haras. Suite à cela, le Haras national et l'OFAG ont pris une initiative que nous saluons : ils ont invité la FSEF à des rencontres afin de mieux comprendre les besoins de la filière FM. Une première réunion a déjà eu lieu en janvier, une deuxième est prévue en juin. L'objectif est clair : les tâches du haras doivent mieux correspondre aux attentes du monde du Franches-Montagnes. Il s'agit d'un pas important vers une

collaboration plus efficace et plus cohérente, qui porte déjà ses fruits. Nous remercions le Haras national pour son engagement en faveur du cheval Franches-Montagnes et pour son ouverture à nos besoins et à ceux des éleveurs. Le haras est une institution qui nous tient à cœur, car il joue un rôle fondamental pour la seule race chevaline suisse.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les différentes informations.

Je vous remercie de votre attention, de votre engagement et surtout de votre mobilisation, car de nombreux défis nous attendent. Ensemble, nous pouvons continuer à promouvoir les intérêts du Franches-Montagnes et assurer un avenir solide à notre race nationale.

PAQ passe maintenant au rapport d'élevage. Ses commentaires et un résumé des résultats figurent à **l'annexe 1**. Le rapport complet sera bientôt disponible sur le site Internet de la FSFM.

AE : remercie PAQ pour ces informations détaillées et très intéressantes. Il la remercie également pour le travail précieux qu'elle accomplit en tant que gérante.

AE : Si je devais énumérer rapidement quelques points positifs concernant le rapport récemment publié, ce serait les suivants : 1. nombre de naissances constant, 2. moins d'abattages, 3. l'élevage n'est pas destiné à l'abattoir, 4. points équilibrés au cours des 10 dernières années, 5. grand nombre d'étalons.

10. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM

Diverses modifications des statuts et règlements de la FSFM sont proposées et ont été envoyées par courrier avec la convocation. L'AG donne la parole à Martin Stegmann (MS), qui lit les propositions de modification, puis AE va procéder aux votes.

MS:

a. Statuts

Article 26, alinéa 1, lettres f et l

Tâches, compétences

1. Le comité assume les tâches et prérogatives suivantes :

f) nommer, le cas échéant, révoquer **les juges d'attelage et d'équitation et les membres des commissions**, à l'exception des membres de la commission de sélection et de concours et des membres de la commission de recours. **Le comité est également compétent pour sanctionner tous les fonctionnaires de la FSFM, y compris les membres de la commission de sélection et de concours ;**

l) établir le cahier des charges du gérant et des commissions, **ainsi que le Code d'honneur des fonctionnaires** et veiller à leur application ;

Article 35, alinéas 2, 2bis, 4, 9, 10

2. A l'exception de la commission de recours **et de la commission de sélection et de concours**, chaque commission comprend un membre du comité qui en assume en principe la présidence.

NOUVEAU

2bis Un membre d'une commission ne peut être actif que dans une seule commission à la fois. Le comité n'est pas considéré comme une commission.

4. a) Le président de la commission de sélection et de concours participe **sur invitation** aux séances de la commission d'élevage avec une voie consultative. **Il n'est pas membre actif de la commission d'élevage.**

b) Il ~~ne~~ doit ~~pas forcément~~ être un juge actif.

NOUVEAU

9. Les juges d'attelage et d'équitation de la FSFM sont nommés par le comité. Ils ne forment pas de commission.

10. Tous les fonctionnaires de la FSFM sont soumis au Code d'honneur établi par le comité et l'acceptent.

AE demande s'il y a des questions concernant ces modifications proposées. Ce n'est pas le cas. Le comité propose de voter ces modifications « en bloc ». Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose ? Ce n'est pas le cas.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

b. Règlement du Livre généalogique (RLG)

Art. 19 Catégorie Stud-Book Classe C

Sont catégorisées en classe C les juments qui satisfont aux conditions suivantes :

- a) certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les catégories Stud-Book ou Base;
- b) moyenne des trois notes de modèle et allures ≥ 5 ; sans note partielle en-dessous de 3;
- c) test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation ou ~~1 classement dans une épreuve de Promotion CH attelage ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM.~~ trois participations à une épreuve de Promotion CH attelage avec maximum 55 points ou trois participations à une épreuve de dressage avec minimum 65% dans la même année. La jument doit être âgée entre 4 et 7 ans lors de ses participations aux épreuves sportives. Le jugement du modèle et des allures doit avoir lieu à l'âge de 3 ans.

La modification de la lettre C a déjà été proposée lors de la dernière assemblée des délégués. Une demande de la Fédération d'élevage bernoise avait été acceptée. Elle demandait au comité de ne pas simplement supprimer l'article existant, mais de le remanier et d'y ajouter des exigences plus strictes afin de permettre l'inscription au stud-book. Le comité a donc retravaillé l'article.

Deux contre-propositions ont été soumises dans les délais légaux. L'une émanait de FM Western et l'autre du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes.

AE donne la parole à Martin Stegmann (MS), qui expliquera les propositions du comité. Ensuite, les deux représentants des associations concernées présenteront leurs contre-propositions.

MS : Lors du test en terrain, les chevaux sont évalués sur leurs allures de base. C'est pourquoi le comité souhaite créer des conditions aussi similaires que possible pour la catégorisation par le sport, avec des disciplines où les allures de base telles que nous les connaissons sont au premier plan. Depuis 2021, 18 chevaux ont été classés selon leur sport. En 2021, il y en a eu 2, puis chaque année davantage. Sur les 18 chevaux, 8 ont été qualifiés en gymkhana, 7 en saut d'obstacles et 3 en dressage. Le comité propose désormais la modification susmentionnée pour l'article 19, lettre c.

AE informe que le Syndicat chevalin des Franches-Montagnes a déposé une contre-proposition le 27 janvier 2025. **AE** donne la parole au représentant du syndicat Claude Boillat (CB) (président) :

CB présente au nom du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes la contre-proposition suivante :

Contre-proposition du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes visant à modifier partiellement les règlements de la FSFM

Le Syndicat chevalin Franches-Montagnes propose un ajout sur la modification du règlement sur la

catégorisation au Stud-Book. Nous proposons cet ajout sur la proposition de la FSFM car nous désirons garder un cheval polyvalent et non un cheval sélectif sur l'une ou l'autre des aptitudes de notre cheval Franches-Montagnes.

Règlement du livre généalogique (RLG)

Article 19 Catégorie Stud-Book Classe C

Sont catégorisées en classe C les juments qui satisfont aux conditions suivantes :

- a) Certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les catégories Stud-Book ou Base ;
- b) Moyenne des trois notes de modèle et allures > 5 ; sans note partielle en-dessous de 3 ;
- c) Test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation ou **trois participations à une épreuve de Promotion CH attelage avec maximum 55 points ou trois participations à une épreuve de dressage avec minimum 65% dans la même année. Mais au moins une dans chaque discipline. La jument doit être âgée entre 4 et 7 ans lors de ses participations aux épreuves sportives.** Le jugement du modèle et allures doit avoir lieu à l'âge de 3 ans.

AE informe que le FM Western a également soumis une contre-proposition le 06.01.2025. AE donne la parole à la représentante Judith Widmer (JW) (présidente) :

JW :

Contre-proposition FM-Western visant à modifier partiellement les règlements de la FSFM

Règlement du livre généalogique (RLG)

L'article 19 lettre c du règlement du livre généalogique doit être complété comme suit (texte en rouge) :

Art. 19, lettre c

test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation, [... *attelage, dressage, selon les séances d'informations*] **ou classement dans les épreuves de western. Le comité détermine les détails concernant les classements nécessaires dans les épreuves de western (Art. 28 RLG en lien avec l'Art. 26, alinéa 1, let. n des statuts FSFM).**

Justification :

- 1) Dans toutes ces disciplines de western, **c'est le cheval qui est évalué.**
- 2) **Polyvalence** : Tous nos franchises-montagnes participent à plusieurs disciplines de western ; cela est facilement **comparable avec l'équitation et l'attelage lors du test en terrain.**
- 3) Obtenir des classements dans les concours de western nécessite une formation longue et rigoureuse du cheval. Cela démontre la grande qualité du cheval lorsqu'il atteint les classements nécessaires. Les exigences sont au moins comparables à celles du test en terrain.
- 4) Un enregistrement dans le livre généalogique sur la base des résultats sportifs est déjà économiquement peu attractif et restera donc une exception. Cependant, cette possibilité demeure importante pour le cheval franchises-montagnes, polyvalent et très apprécié dans de nombreuses disciplines. Il existe un grand intérêt de la part des utilisateurs pour les chevaux franchises-montagnes formés en western. Nous souhaitons rappeler les objectifs pour lesquels le nom de la Fédération a été choisi : **La Fédération suisse du franchises-montagnes ne veut pas seulement promouvoir l'élevage, mais aussi l'utilisation du cheval franchises-montagnes** (cf. communiqué de presse de la fédération suisse du franchises-montagnes en 2013 lors du changement de nom de la Fédération suisse d'élevage de la race des Franches-Montagnes).
- 5) Il n'est pas judicieux de régler directement dans le livre généalogique (RLG) les détails des classements nécessaires, car les règlements sont trop complexes. Actuellement, six disciplines

western différentes sont reconnues pour l'enregistrement dans le livre généalogique. Si tout était réglé dans le RLG, l'article 19 let. c deviendrait trop long, trop complexe et lourd. Il peut y avoir des modifications dans les disciplines western (par exemple, de nouvelles disciplines peuvent être ajoutées ou certaines être supprimées, la méthode d'évaluation peut changer), et il serait nécessaire d'ajuster le RLG à chaque fois lors de l'Assemblée des délégués. L'Assemblée des délégués n'a pas les compétences nécessaires et cela entraînerait des discussions longues et inutiles qui n'intéresseraient pas la majorité des participants. De plus, cela correspond aux règles de compétence actuelles et à la pratique de longue date selon laquelle le comité règle les détails relatifs aux épreuves sportives équivalentes.

AE demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. La procédure de vote se déroule comme suit :

- 1. Vote sur la proposition du comité par rapport à la proposition du Syndicat des Franches-Montagnes**
- 2. Vote sur la proposition adoptée lors du premier vote par rapport à la proposition du FM Western**
- 3. Vote sur la proposition retenue lors du deuxième vote par rapport au statu quo**

Les scrutateurs/scrutatrices étant chargés de compter les voix, ils sont priés de se rendre dans l'arène.

1^{er} vote : Le vote a lieu ; AE explique que l'approbation de la proposition du comité signifie OUI, l'approbation de la proposition du Syndicat des Franches-Montagnes signifie NON :

Nombre de voix pour (proposition du comité) : 85

Nombre de voix contre (proposition du Syndicat des Franches-Montagnes) : 25

Nombre d'abstentions : 12

La proposition du comité est approuvée.

2^{ème} vote : L'approbation de la proposition du comité signifie OUI, l'approbation de la proposition du FM Western signifie NON :

Nombre de voix pour (proposition du comité) : 71

Nombre de voix contre (proposition du FM Western) : 37

Nombre d'abstentions : 9

La proposition du comité est approuvée.

3^{ème} vote : L'approbation de la proposition du comité directeur signifie OUI, l'approbation du statu quo signifie NON (une majorité des 2/3 est requise) :

Nombre de voix pour (proposition du comité) : 72

Nombre de voix contre (statu quo) : 31

Nombre d'abstentions : 10

La majorité absolue n'est pas atteinte, le statu quo est maintenu.

c. Directives concernant les marques blanches

Le comité propose de modifier les directives relatives aux marques blanches. Le comité est conscient que ce sujet est très sensible et qu'il a suscité et suscite encore de nombreuses discussions. Au vu des discussions qui ont toujours lieu, le comité estime que les règles doivent être modifiées et qu'à l'avenir, elles doivent se baser sur les valeurs d'élevage et définir des valeurs limites plus objectives. La proposition du comité a été transmise aux délégués. Une contre-proposition a été soumise dans les délais légaux par le Syndicat chevalin des Franches-Montagnes.

AE donne la parole à Mario Gandolfo, qui présentera la proposition du comité. La parole est ensuite donnée à Claude Boillat, représentant du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes.

Mario Gandolfo explique en détail la proposition du comité, qui prévoit la réglementation des marques blanches à partir de 2026. Celle-ci comprend les éléments suivants :

Sélection nationale de étalons à Glovelier (SNEG) - Directives concernant les marques blanches dès 2026

Vu l'article 8 alinéa 4 du Règlement sur l'approbation des étalons (RAE) du 14 mars 2013, l'Assemblée des délégués arrête :

- 1) Les marques blanches sont appréciées selon les règles suivantes :
 - Pour être admis à la Sélection nationale des étalons, le candidat doit avoir un index total pour le blanc ne dépassant pas la limite fixée par la commission d'élevage et validée par le comité. Pour chaque étalon, ce sont les valeurs d'élevage propres calculées pour l'année de sa naissance qui font foi. Il ne doit pas être né blanc et ne doit pas avoir d'œil vairon. Le signalement correct du cheval est de la responsabilité de l'éleveur qui est tenu de vérifier l'exactitude du signalement dessiné lors du concours de poulains.
 - La Fédération contrôlera l'évolution des marques blanches grâce aux valeurs d'élevage. La valeur limite est fixée par la commission d'élevage et validée par le comité selon l'évolution de la proportion des marques blanches dans la population, à savoir l'évolution de la moyenne de la population en comparaison des années précédentes, et pourra être adaptée si nécessaire. La valeur limite de départ est fixée à 120.
- 2) Une période transitoire est mise en place jusqu'à la SNEG 2028 y compris afin de permettre aux chevaux correspondant aux règles en vigueur avant la mise en place de ces nouvelles exigences de se présenter et d'être admis. Cette mesure vise à tenir compte des investissements déjà réalisés par les éleveurs d'étalons, qui ont d'ores et déjà sélectionné et acquis leurs chevaux en prévision de leur présentation à la Sélection nationale des étalons en 2026, 2027 et 2028 sur la base des critères antérieurs.
- 3) Les présentes directives ont été acceptées par l'Assemblée des délégués le 15 avril 2025 à Cazis et elles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026.
- 4) Les présentes directives remplacent et annulent la « Réglementation des marques blanches de 2012 à 2015 », les « Directives des marques blanches dès 2016 » et les « Directives du contrôle des marques blanches (valables dès SNEG 2016, modifiées en 2022) ».

AE donne la parole à Claude Boillat :

Claude Boillat lit la proposition suivante :

Proposition du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes – Proposition de modification des directives concernant les marques blanches :

Le règlement actuel cause quelques problèmes lors de l'admission des candidats étalons, c'est pour cela que nous vous soumettons la proposition suivante à fin que ces problèmes ne surviennent plus à l'avenir.

Directives concernant les marques blanches

Article 8 alinéa 4 du règlement sur l'approbation des étalons

1. Les marques blanches sont appréciées selon les règles suivantes :

- Les étalons ne doivent pas être né blanc et avoir d'œil vairon.

Les marques blanches à la tête ne doivent pas dépasser les arcades, si c'est le cas c'est la valeur d'élevage du blanc (VE de la tête égal ou inférieur à 120) qui sera pris en compte pour l'acceptation du candidat. Si la VE dépasse les 120 le cheval ne sera pas admis.

- Des marques blanches aux membres sont admises jusque sous le pli du genou ou du jarret. Dans le cas où cette limite est dépassée, c'est la VE du blanc Antérieur ou postérieur qui sera pris en compte (VE des membres égal ou inférieur à 120). Si la VE dépasse les 120 le cheval ne sera pas admis.
 - Si le candidat présente des marques blanches sur le corps c'est directement la VE du blanc qui sera pris en compte (toutes les positions de la VE doivent être égal ou inférieur à 120). Si une VE est supérieur le cheval ne sera pas admis.
 - Des élèves-étalons avec des VE supérieures à 120, mais phénotypiquement conformes aux présentes directives, peuvent être admis.
 - La valeur d'élevage faisant foi pour le candidat, sont celles calculées à la suite du dessin du signalement du cheval, soit dans sa première année de vie.
2. La valeur limite est fixée par la commission d'élevage et validée par le comité selon l'évolution de la proportion des marques blanches dans la population, à savoir l'évolution de la moyenne de la population en comparaison des années précédentes et pourra être adaptée si nécessaire. Le changement de taux doit être annoncé lors de rassemblée des délégués avant son application.

AE remercie Claude Boillat pour ses explications et constate :

Je me surprends moi-même à voir du blanc partout lorsque je regarde un cheval franchises-montagnes. Le cheval franchises-montagnes a bien d'autres qualités et de bonnes caractéristiques. Ce n'est pas très élégant non plus lorsque les juges à Glovelier agitent un miroir pour voir où se trouvent toutes les taches blanches.

Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas :

La procédure de vote est la suivante :

1. Vote Proposition de la FSFM contre la contre-proposition du Syndicat des Franches-Montagnes
2. Vote Majorité contre le statu quo

Une majorité simple est requise pour ce vote.

1^{er} vote : Oui correspond à la proposition du comité / Non correspond à la proposition du Syndicat des Franches-Montagnes

Nombre de voix pour le oui (proposition du comité) : 61

Nombre de votes pour le non (proposition du Syndicat des Franches-Montagnes) : 44

Nombre d'abstentions : 10

2^{ème} vote : Oui correspond à la proposition du comité / Non correspond au statu quo

Nombre de voix pour le oui (proposition du comité) : 64

Nombre de votes contre (statu quo) : 46

Nombre d'abstentions : 8

La proposition du comité a été acceptée et les nouvelles Directives concernant les marques blanches entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

11. Propositions des membres

L'Association d'élevage et de sport équestre de Burgdorf a soumis une demande au comité dans les délais légaux.

Mme Susanne Kämpfer, membre du comité du syndicat de Burgdorf, présente la demande, qui comprend les points suivants :

Adaptation des directives concernant le pointage des poulains et des tests en terrain

Mesdames, Messieurs
Chers délégués

À l'occasion de notre concours de poulains en août 2024, nous avons constaté avec regret que le jugement des poulains selon les directives concernant le pointage des poulains et des tests en terrain du 16 mars 2023 n'était plus commenté.

Cela a suscité une grande incompréhension parmi les éleveurs et le public. Les commentaires sur les poulains ont toujours été très appréciés lors de notre concours.

Demande :

Les directives concernant le pointage des poulains et des tests en terrain du 16 mars 2023 doivent être complétées par l'article suivant :

Tous les poulains présentés doivent faire l'objet d'un commentaire lors d'un concours de poulains.

Les points suivants plaident en faveur d'un commentaire de tous les poulains :

- Cela est plus compréhensible pour le public et les profanes.
- Les indications sur les points positifs et négatifs du poulain (développement ultérieur).
- Quel produit est souhaité (objectif d'élevage).
- Les raisons du pointage peuvent être expliquées immédiatement et directement.
- Cela rend le concours de poulains plus attrayant.
- C'est plus compréhensible pour l'éleveur.
- Cela rend l'élevage et la vente des poulains FM plus intéressants.
- Il y a moins de recours.

AE remercie Susanne Kämpfer pour ses explications et donne la parole à Martin Stegmann, qui présente la position du comité de la FSFM :

MS : La commission d'élevage et le comité estiment qu'il est très difficile, faute de temps, de commenter chaque poulain lors de concours où participent parfois 50 poulains. De plus, les poulains qui sont sélectionnés pour le rappel font l'objet de commentaires détaillés. Si tous les poulains étaient commentés, cela risquerait d'entraîner beaucoup de remarques négatives. Il est donc préférable de commenter les poulains qui ont atteint la sélection finale, car ceux-ci présentent de nombreux points positifs. Trop de points négatifs ne sont pas propices à la vente. De plus, toutes les notes inférieures à 5 sont expliquées directement à l'éleveur.

AE ouvre la discussion.

Peter Abegg – PZG Zoug : Mme Kämpfer a en fait raison. Lui-même est expert en chèvres et moutons. Chaque espèce animale est notée et commentée en deux ou trois phrases. Le facteur temps n'est pas un argument et il n'est pas nécessaire d'être trop négatif. Une brève explication suffirait. Il constate seulement lors des concours de poulains que les éleveurs se regardent avec interrogation, car ils ne reçoivent aucune explication sur la note attribuée. Chez les chèvres et les moutons, il n'y a pas ces visages interrogateurs. Il approuverait pleinement la demande.

AE soumet la demande au vote :

Vote :

Proposition du comité de la FSFM – aucune explication serait un OUI

Demande du PZSV Burgdorf – serait NON

Nombre de voix pour le oui (proposition du comité de la FSFM) : 87

Nombre de votes pour le NON (PZSV Burgdorf) : 37

Nombre d'abstentions : 1

La proposition de l'Association d'élevage et de sport équestre de Burgdorf est rejetée.

12. Adhésions et démissions de membres

Le 17 mars 2025, la Fédération fribourgeoise d'élevage chevalin a déposé une demande d'adhésion en tant que membre extraordinaire de la FSFM.

Au sens de l'article 11 alinéa 5 lettre a des statuts de la FSFM, les membres extraordinaires sont les associations régionales ou cantonales de syndicats ou organisations d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes qui soutiennent les efforts de la Fédération suisse du franches-montagnes;

Conformément à l'article 12 alinéa 1 des statuts, l'admission des membres ordinaires et extraordinaires est du ressort de l'assemblée des délégués, sur proposition et recommandation du comité.

La Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval est une fédération cantonale qui représente les intérêts de ses membres et ceux du cheval franches-montagnes. Elle collabore régulièrement avec la FSFM et est la troisième association cantonale existante après les associations jurassienne et bernoise. Compte tenu de ces éléments, le comité directeur de la FSFM recommande à l'assemblée d'accepter la demande d'adhésion de la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval pour une affiliation extraordinaire.

AE donne la parole à la présidente de **la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval, Clara Ackermann**, qui présente la fédération fribourgeoise.

Vote :

Nombre de voix pour (admission de la fédération) : à l'unanimité – La Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval est donc désormais membre extraordinaire de la FSFM.

13. Programme d'activités 2025

AE : Le programme d'activités 2025 a été envoyé par courrier avec la convocation. Mme Queloz va encore aborder quelques points en détail :

PAQ : Chers délégués,

Vous avez reçu le programme d'activités 2025 de la FSFM et avez pu en prendre connaissance.

Je me permets simplement d'aborder le point concernant le FM national et profite de l'occasion pour lancer un appel à votre solidarité !

Bien qu'il existe depuis des années, le National FM ne cesse de prendre de l'ampleur et d'attirer un nombre croissant de participants, ce qui est bien sûr très réjouissant. Cela implique toutefois une organisation plus importante et des moyens toujours plus importants.

Le National FM est le point culminant de notre saison et le plus grand événement organisé par la FSFM. Son succès repose non seulement sur l'engagement de notre comité d'organisation, mais aussi sur le soutien actif de nos membres, c'est-à-dire les syndicats. Nous comptons sur l'énergie et l'engagement de vos membres.

L'organisation coûte de plus en plus cher et chaque coup de main compte. Nous recherchons activement des bénévoles pour :

- le montage et le démontage des infrastructures,
- diverses tâches logistiques pendant la manifestation,
- le rangement, le nettoyage et le démontage après le grand week-end.

Mes collaboratrices feront circuler une liste d'inscription parmi vous. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire un nombre de bénévoles pour votre syndicat pour le ou les jours que vous souhaitez, sans mentionner leur nom. Si vous vous engagez aujourd'hui à fournir un certain nombre d'aides, vous aurez ensuite le

temps de contacter vos membres et de nous communiquer les noms de vos bénévoles à une date ultérieure.

Il s'agit d'aider la FSFM lors de son plus grand événement afin de réduire les coûts. Par exemple, le montage des deux grandes tentes sur le site du Haras national coûte à lui seul près de 10'000 CHF ! Avec l'aide d'une quinzaine de bénévoles, une telle somme peut être économisée.

Si vous avez envie de contribuer au succès du National FM, n'attendez pas : inscrivez-vous dès maintenant ou dans les prochaines semaines ! Votre soutien est essentiel pour que ce bel événement puisse avoir lieu.

Un immense MERCI d'avance pour votre disponibilité, votre bonne humeur et votre aide. Nous comptons sur vous !

AE : Merci beaucoup Pauline Queloz, je ne peux que le soutenir. Inscrivez-vous, tout le comité apporte également son aide. L'année dernière, j'ai été ravi du grand nombre de visiteurs intéressés. Nous avons eu un nombre impressionnant de spectateurs à la vente aux enchères de poulains, où nous avons eu le plaisir de présenter de magnifiques poulains.

Y a-t-il une question sur le programme d'activités ? Ce n'est pas le cas.

14. Renouvellement des organes de la FSFM

AE : Nous devons procéder à plusieurs prolongations de mandat et à plusieurs élections.

a) Renouvellement du mandat de trois membres du comité directeur (*annexe 10*)

Monsieur Roland Stadelmann a terminé son premier mandat de quatre ans et doit donc être renouvelé pour un deuxième mandat de quatre ans.

Messieurs Christoph Haefeli et Hans Biemann ont tous deux terminé leur deuxième mandat de quatre ans, qui doit donc être renouvelé pour un troisième et dernier mandat de quatre ans.

Je propose que le renouvellement de ces trois mandats ait lieu conjointement. Y a-t-il des objections à un vote en bloc pour le renouvellement de ces trois mandats ?

Ce n'est pas le cas, je vous prie donc de bien vouloir lever les bulletins de vote si vous êtes d'accord avec la prolongation des mandats mentionnés.

Quelqu'un s'oppose-t-il à la prolongation des mandats ?

Résultat du vote :

Ce n'est pas le cas, vous êtes donc tous réélus et votre mandat est prolongé pour une nouvelle période de quatre ans.

b) Élection d'un nouveau membre et d'un président de la commission de recours (*annexe 11*)

Madame Monique Hofer, présidente de la commission de recours, a présenté sa démission.

Pour lui succéder en tant que membre de la commission, nous avons reçu la candidature de Mme Marlise Rüfenacht, de Seftigen/BE, proposée par la Fédération bernoise d'élevage chevalin. Elle est excusée et ne peut être présente aujourd'hui.

Pour pourvoir le poste vacant de président de la commission de recours, M. Cédric Baume, membre de la commission depuis 2023 et avocat de formation, est candidat, soutenu par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin.

Je passe maintenant la parole à Martin Stegmann, représentant de la Fédération des éleveurs bernois, qui va vous présenter Marlise Rüfenacht.

MS : Je suis heureux de vous présenter Marlise en quelques mots. Elle a 52 ans, deux enfants, réside à Seftigen, est notaire indépendante depuis 2007, parle allemand, français, italien et anglais. Elle suit actuellement une formation pour obtenir le CFC d'agricultrice. Elle est une éleveuse passionnée de chevaux demi-sang et de franchises-montagnes. Elle forme actuellement une jument franchises-montagnes de 3 ans qu'elle a acquise dans le Jura. Elle est cavalière avec une licence de saut et c'est une femme qui a beaucoup de bon sens. C'est en toute conscience que je propose à l'assemblée d'admettre Marlise dans la commission de recours.

AE : Merci beaucoup à MS. Je demande maintenant à Claude Boillat de venir présenter Cédric Baume. Je propose que nous procédions ensuite au vote pour les deux élections en bloc.

Claude Boillat : Merci beaucoup, je change maintenant de casquette et je suis très heureux de vous présenter Cédric Baume. Au nom de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, je me tiens ici et je peux vous recommander en toute conscience Cédric Baume comme nouveau président de la commission de recours. Monsieur Baume est membre de la commission de recours depuis 2003. Il s'est très bien intégré au sein de la commission et est plus que capable d'assumer la présidence de cette commission. Né le 19 octobre 1983, il est marié et père de quatre enfants. Il est membre de la coopérative HPM. Avocat, il est chef de service à la caisse de compensation du canton du Jura. Issu d'une famille d'éleveurs, il s'intéresse beaucoup à l'élevage chevalin. Je vous prie, chers délégués, d'approuver cette candidature et de l'élire à la fonction mentionnée.

AE : Merci beaucoup. Nous procédons donc au vote en bloc :
Qui est pour l'élection des deux candidats ?
Qui est contre ?

Résultat du vote :

Félicitations à Marlise Rüfenacht et Cédric Baume pour leur élection, qui a été acceptée à l'unanimité.

c) Élection de deux nouveaux membres de la commission de sélection et d'exposition (juges de race) (annexe 12)

Deux juges de race doivent être nommés avec entrée en fonction immédiate afin de remplacer deux juges, M. Olivier Donzé et M. Bernhard Wüthrich, qui ont démissionné avant la fin de leur mandat en 2024.

• 1ère élection :

Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer M. Olivier Donzé, juge de race démissionnaire. Pour ce poste, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin a proposé, par courrier du 26 février 2025, la candidature de M. Dominique Odiet, de Pleigne/JU.

Monsieur Claude Boillat va présenter Monsieur Odiet. Monsieur Odiet est prié de se placer à côté afin de pouvoir répondre à une ou deux questions.

CB : La Fédération jurassienne a le plaisir de vous présenter M. Dominique Odiet. M. Odiet est un éleveur prospère et a l'avantage de ne pas détenir d'étalon. Son expérience de plus de 12 ans en tant que juge cantonal lui confère les compétences nécessaires pour exercer la fonction de juge de race de manière professionnelle. Cette expérience lui permettra également d'exercer cette fonction avec un engagement immédiat, une grande compétence et des connaissances approfondies. Grâce à cette expérience, il entretient de bonnes relations avec les éleveurs, ce qui est très important pour exercer cette fonction assez délicate. Sa loyauté et sa capacité à trouver des solutions dans les moments difficiles le distinguent encore davantage. Nous recommandons donc de nommer M. Odiet à cette fonction.

AE : Monsieur Odiet, pouvez-vous me citer trois qualités importantes pour un juge ?

DO : Être impartial, tirer le meilleur de chaque cheval et faire un travail sérieux en dialogue avec les éleveurs.

AE : Merci beaucoup, je tenais surtout à entendre votre avis. Y a-t-il des questions pour M. Odiet ? Nous votons à main levée, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Ce n'est pas le cas. Cette élection requiert la majorité absolue.

Je demande donc à tous ceux qui approuvent l'élection de M. Odiet de lever leur bulletin de vote. Y a-t-il des voix contre ? – Ce n'est pas le cas.

Applaudissons donc M. Odiet, qui est ainsi élu à l'unanimité nouveau juge de race.

DO : Je remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle m'accorde et je promets de faire de mon mieux pour remplir cette fonction.

• **2e élection :**

AE : Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer M. Bernhard Wüthrich, juge de race démissionnaire. Pour ce poste, la Fédération bernoise d'élevage chevalin a proposé, par courrier du 26 février 2025, la candidature de M. Roland Rothenbühler, de Schwanden dans l'Emmental/BE.

Monsieur Francis Voiblet, président de la Fédération bernoise d'élevage chevalin, va présenter brièvement Monsieur Roland Rothenbühler.

FV : Je n'aurai pas besoin de beaucoup de temps pour présenter M. Rothenbühler, car je pense qu'il peut le faire lui-même. Je tiens simplement à préciser qu'il est déjà juge d'attelage et qu'il connaît très bien l'évaluation des chevaux. Je lui donne donc la parole.

AE : Pouvez-vous me citer trois points auxquels l'élevage chevalier devra s'attaquer au cours des 10 à 15 prochaines années ?

RR : Le bien-être animal doit être surveillé de très près, les marques blanches continueront d'être un sujet sensible et il faudra se battre pour obtenir des primes fédérales pour la conservation des races, ce qui est très important pour que l'élevage ait encore une chance à l'avenir.

AE : Y a-t-il des questions pour Roland Rothenbühler ?

RR : J'aurais aimé me présenter afin que l'assemblée puisse en savoir un peu plus sur moi.

AE : Ce n'est pas nécessaire, votre prédécesseur ne l'a pas fait non plus. Si vous êtes élu, vous pourrez dire quelques mots à l'assemblée.

Je demande donc à tous ceux qui sont d'accord avec l'élection de M. Rothenbühler de lever leur bulletin de vote. Y a-t-il des voix contre ? – Ce n'est pas le cas.

Applaudissons donc M. Rothenbühler, qui est ainsi élu à l'unanimité nouveau juge de race.

RR : Merci beaucoup pour la confiance que vous m'accordez. Je suis très respectueux de ce nouveau défi, mais je m'en réjouis et je suis très optimiste quant à notre capacité à le relever ensemble avec succès. Notamment grâce à un échange plus intense entre les éleveurs, les juges et la Fédération.

d) Élection d'un nouveau membre de la commission de sélection et d'exposition (juge de race), entrée en fonction en 2026 (annexe 13)

AE : Deux nouveaux juges de race doivent être nommés pour remplacer MM. Jean Chêne et Vincent Monin, dont le troisième et dernier mandat expire en 2026.

Conformément à l'article 35 alinéa 1bis des statuts, les membres de la commission de sélection et de concours sont nommés par l'Assemblée des délégués une année avant leur entrée en fonction. Ils effectuent durant cette année leur apprentissage de juges, conformément à la directive concernant les exigences de formation pour les futurs juges de race FSFM. Ils accompagnent les juges actifs sur les places de concours. Ils ne participent pas à la mise des notes.

Pour ce poste, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin a proposé, par courrier du 26 février 2025, la candidature de : Mme Anne Froidevaux, de Châtillon/JU

Aucune autre candidature n'ayant été reçue par le comité de la FSFM, celui-ci propose de reporter l'élection d'un deuxième membre de la commission d'approbation et de concours (juges de race) à l'assemblée des délégués de 2026, avec entrée en fonction en 2027.

Pour la présentation d'Anne Froidevaux, je prie Claude Boillat de bien vouloir revenir devant et Mme Froidevaux de se placer à côté de lui.

CB : C'est avec grand plaisir que je vous présente aujourd'hui Mme Anne Froidevaux, responsable des ressources humaines à l'Hôpital cantonal du Jura et éleveuse passionnée de franches-montagnes. Elle est membre du comité du syndicat chevalin de Delémont et actuellement juge cantonale. Elle possède également une longue expérience dans l'élevage, acquise auprès de ses parents. Elle vit pleinement sa passion pour les franches-montagnes en assistant à autant d'événements que possible, ce qui lui permet également d'affiner son œil pour juger les chevaux. Elle participe également avec succès à de nombreuses épreuves d'attelage. Grâce à son expérience en tant que chef d'équipe et juge, elle remplit toutes les conditions pour exercer cette fonction difficile de juge de race. Nous recommandons vivement Anne Froidevaux.

AE : Merci Claude Boillat. Anne Froidevaux, pouvez-vous me citer trois arguments importants qui me convaindraient d'acheter un cheval franches-montagnes plutôt qu'un cheval d'une autre race ?

Anne Froidevaux : Son caractère incroyable, sa polyvalence et la possibilité de l'utiliser dans le sport tout en étant un cheval de famille. Cela devrait vous convaincre.

AE : Y a-t-il des questions pour Anne Froidevaux ? Ce n'est pas le cas.

Je demande donc à tous ceux qui sont d'accord avec l'élection de Mme Froidevaux de lever leur bulletin de vote. Y a-t-il des voix contre ? – Ce n'est pas le cas.

Applaudissons donc Mme Froidevaux, qui est élue à l'unanimité nouvelle juge de race à partir de 2026.

AF : Merci beaucoup pour votre confiance, je me réjouis de notre future collaboration.

15. Honneurs et remerciements 2024

a) Fin du mandat des fonctionnaires de la FSFM

OLIVIER DONZÉ :

Monsieur Olivier Donzé a démissionné de son poste de juge de race en juin 2024. Il avait été nommé lors de l'assemblée des délégués en avril 2023. Nous le remercions pour son engagement et son travail pendant son année de mandat en tant que juge de race et lui souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir.

BERNHARD WÜTHRICH :

Monsieur Bernhard Wüthrich a également démissionné de son poste de juge de race en juin 2024. Il avait été nommé pour un premier mandat lors de l'assemblée des délégués d'avril 2019 et réélu pour un second mandat en avril 2024. Nous remercions Monsieur Wüthrich pour son engagement en faveur du cheval Franches-Montagnes et pour son travail en tant que juge de race de la SFV pendant cinq ans. Son professionnalisme et ses connaissances nous manqueront, mais nous lui souhaitons bonne chance, beaucoup de succès et surtout beaucoup de joie dans son élevage de chevaux franchises-montagnes.

MONIQUE HOFER :

Mme Monique Hofer, présidente de la commission de recours, a présenté sa démission. Elle est excusée aujourd'hui et ne peut malheureusement pas être parmi nous. Mme Hofer était membre de cette commission depuis 2017. Avocate de profession, elle a travaillé pendant plus de 15 ans comme juriste auprès de l'Union des paysans bernois. C'est dans ce cadre que Mme Hofer avait accepté d'assumer la présidence de la commission de recours de la FSFM. Nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli pendant toutes ces années et lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Je donne maintenant la parole à Martin Stegmann afin qu'il remercie les deux juges d'attelage **Othmar Bürgi et Fredi Kramer**. Tous deux quittent leurs fonctions pour raison d'âge, ayant atteint 75 ans. Je te laisse la parole, Martin.

MS : Othmar Bürgi et Fredy Kramer sont priés de s'avancer. Tous deux doivent quitter leurs fonctions de juges d'attelage de test en terrain pour des raisons d'âge. Ils étaient connus dans toute la Suisse et dans les pays voisins. Pendant plus de 30 ans, ils ont sillonné les routes par tous les temps. La collaboration avec eux a toujours été très intéressante et j'ai passé de beaux moments à leurs côtés. Je les remercie chaleureusement pour le travail incroyable qu'ils ont accompli pendant de nombreuses années pour la Fédération suisse du franchises-montagnes.

Un cadeau provenant des Grisons leur est remis.

b) Remise des distinctions sportives

AE : Pour la remise des distinctions sportives, je prie Hans Biemann de bien vouloir s'avancer.

HB : C'est un honneur pour moi de vous présenter les plus grands succès de l'année dernière :

Mario Gandolfo a remporté le championnat du monde d'attelage à un cheval en 2024 en France avec Lea Gerster et l'incroyable jument Favela.

Lors du championnat du monde des jeunes chevaux d'attelage à un cheval, il a remporté la médaille de bronze avec Lemmy K.

À cela s'ajoutent de nombreuses autres victoires en Suisse et à l'étranger.

Nous félicitons chaleureusement Mario Gandolfo pour ses incroyables performances sportives.

Marcel Luder : L'équipe de Marcel Luder a remporté le championnat suisse d'attelage à deux chevaux à Zauggried.

Il a remporté le titre de champion suisse grâce à sa 4^e place en dressage, sa 2^e place en marathon et sa 1^{ère} place en maniabilité.

Nous félicitons chaleureusement Marcel Luder pour son succès. Nous sommes également de tout cœur avec lui et sa famille et pensons à son frère décédé récemment dans un accident.

Jérôme Voutaz : Jérôme Voutaz et son équipe La Ferme des Moulins ont remporté le championnat suisse d'attelage à quatre chevaux à Zaugenried. Ils se sont également qualifiés pour la finale de la Coupe du monde à Bordeaux.

Nous félicitons chaleureusement Jérôme Voutaz et son équipe.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'« **Equipe FM** ». Elle participe à divers événements et concours en Suisse et à l'étranger et, grâce à sa forte participation, fait toujours une excellente publicité pour nos chevaux franches-montagnes. Merci beaucoup et continuez comme ça.

Tous ceux qui ont été mentionnés reçoivent un cadeau provenant des Grisons.

16. Divers et clôture de la séance

AE informe sous la rubrique Divers :

- BEA 2025 : L'après-midi FM aura lieu le samedi 3 mai à partir de 15h00. Diverses démonstrations avec des chevaux FM qui démontreront toute leur polyvalence nous attendent. Cette journée s'annonce passionnante. Une visite vaut le détour.
- La date de la prochaine assemblée des délégués a été fixée par le comité au **mardi 14 avril 2026 à Saignelégier**. Nous remercions d'avance le Syndicat chevalin des Franches-Montagnes pour son aide dans l'organisation.
- Marbach 100 ans Württemberg – un attelage à 10 chevaux sera présent. Aebi Reisen organise un voyage. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès d'Aebi Reisen.

Avant de conclure, je donne la parole aux délégués qui souhaitent poser des questions.

Christian Aeschlimann, PZG Sensebezirk : Je voudrais savoir pourquoi, lorsqu'un éleveur possède une jument à la maison et qu'il la fait saillir, puis la vend gestante, c'est le nouveau propriétaire qui devient le naisseur du poulain. Ce devrait être celui qui était propriétaire de la jument au moment de la saillie.

AE : Ce n'est pas le cas pour les vaches. Je n'étais pas au courant. Nous allons examiner la question et vous donnerons une réponse personnelle sous peu.

Peter Zeller, vice-président de Swiss Equestrian : Merci beaucoup de m'avoir invité à l'assemblée des délégués d'aujourd'hui. Je vous transmets les meilleures salutations du comité directeur de Swiss Equestrian. Les organisations d'élevage suisses sont également représentées depuis peu au sein d'une commission de Swiss Equestrian. Avec la dissolution de la Fédération suisse d'élevage chevalin, une nouvelle commission des organisations d'élevage a été créée au sein de Swiss Equestrian, où des membres de la FSFM ont également leur place et participent aux décisions. Cette commission a pour objectif de représenter les intérêts de l'élevage chevalin suisse auprès des milieux politiques, des autorités, du grand public, d'autres associations équestres et d'autres associations d'élevage. Son objectif premier est également de préserver l'élevage chevalin suisse à l'avenir. Swiss Equestrian souhaite bonne chance et beaucoup de succès à la Fédération suisse du Franches-Montagnes.

AE : Merci beaucoup pour ces félicitations.

Il n'y a pas d'autres interventions.

Pour finir, la PASURA Assurance va nous présenter brièvement ses prestations.

Directrice de PASURA : L'assurance grisonne pour chevaux assure les chevaux de loisirs et de sport en cas de maladie, d'accident, de décès ou d'invalidité. Nous travaillons en Suisse avec environ

150 vétérinaires. Environ 1000 chevaux sont assurés et nous comptons environ 600 membres. Nous serons ravis de discuter avec vous lors de l'apéritif.

Mot de la fin

AE : Un grand merci à la gérance, au comité, aux commissions, aux juges et surtout à vous, les éleveurs. Votre engagement en faveur des chevaux franches-montagnes est exceptionnel et nous, la direction de la fédération, l'apprécions énormément.

Christoph Haefeli prend la parole : Cher Res, tu as remercié tout le monde, je voudrais maintenant te remercier au nom de la famille des franches-montagnes pour ton engagement en tant que président, non seulement aujourd'hui, mais aussi tout au long de l'année.

AE : Merci beaucoup et bonne continuation à tous, bon retour chez vous et à bientôt.

Invitation à tous à l'apéritif offert **par le canton des Grisons, le syndicat chevalin des Grisons et la compagnie d'assurance PASURA.**

Les deux bus partiront à 16h30.

La séance est levée à 15h30.

Pour le procès-verbal : Mireille Schaller

Avenches, le 10 juillet 2025

ANNEXE 1

Explications concernant le rapport sur l'élevage

Mesdames et Messieurs, chers délégués,

Lors de l'assemblée des délégués 2024, les syndicats chevalins de la Veveyse et de la Glâne ont déposé une demande qui souhaitait la publication d'un rapport sur l'évolution et l'état actuel de l'élevage du cheval franchises-montagnes en Suisse. Cette demande avait été approuvée par l'assemblée des délégués. Ce rapport doit avoir pour fonction de permettre à l'assemblée des délégués de comprendre l'évolution de l'élevage et d'établir une stratégie d'élevage avec des buts à atteindre à l'horizon 2030 et 2040, particulièrement en ce qui concerne le nombre de naissances et la hausse du taux de consanguinité. En réponse à cette demande, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, de manière synthétisée, les conclusions de cette analyse. Ce rapport a été réalisé en collaboration entre le Haras national et la Fédération suisse du franchises-montagnes. L'analyse a été effectuée par Agroscope, Haras national suisse au moyen des données recensées par la FSFM au cours des années.

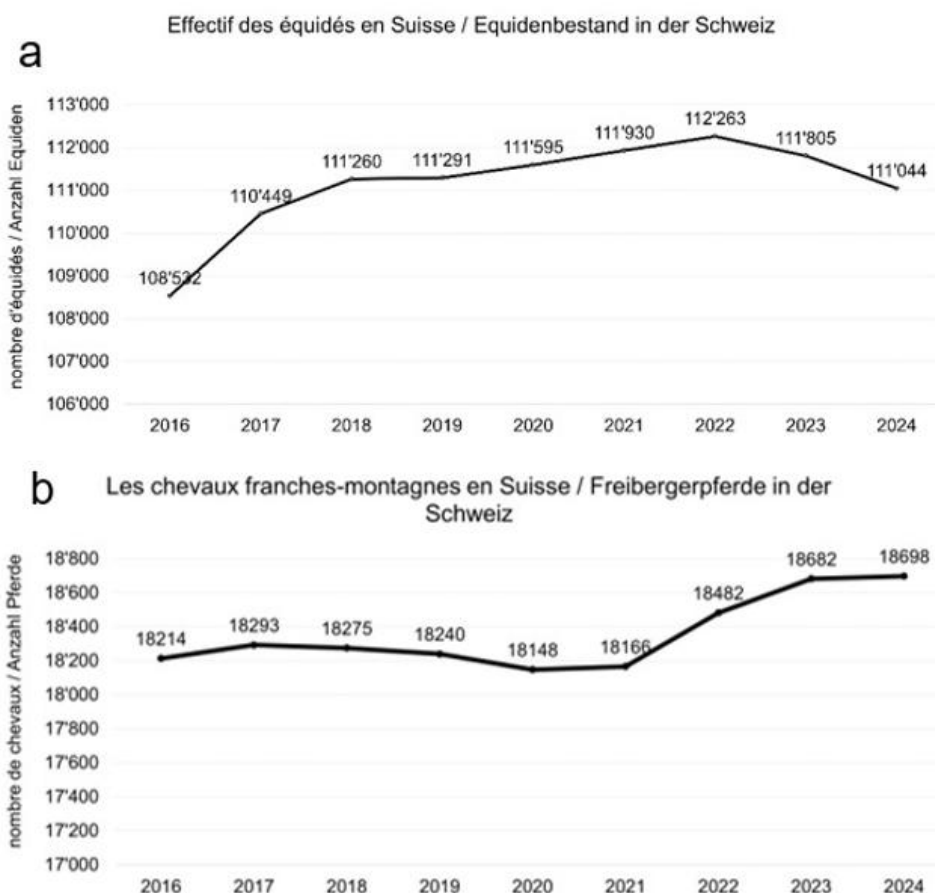
Les chiffres présentés dans ce rapport fournissent une base de discussion pour les stratégies d'élevage pour le futur de la race franchises-montagnes. Je vais vous présenter aujourd'hui un extrait des résultats. Le rapport dans son ensemble sera disponible d'ici la fin de cette semaine au plus tard sur le site internet de la fédération.

Tout d'abord, quelques remarques préliminaires :

- Les statistiques dans ce rapport se basent sur les données de la FSFM. Tous les animaux/naissances/saillies etc. non-déclarés à la FSFM ne sont pas inclus dans les chiffres.
- L'évolution est calculée pour les années 2013 à 2023 en fonction des données à disposition. Certaines données étaient déjà disponibles pour les années suivantes et ont été intégrées.
- Si les données proviennent d'autres sources, cela est à chaque fois précisé.



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

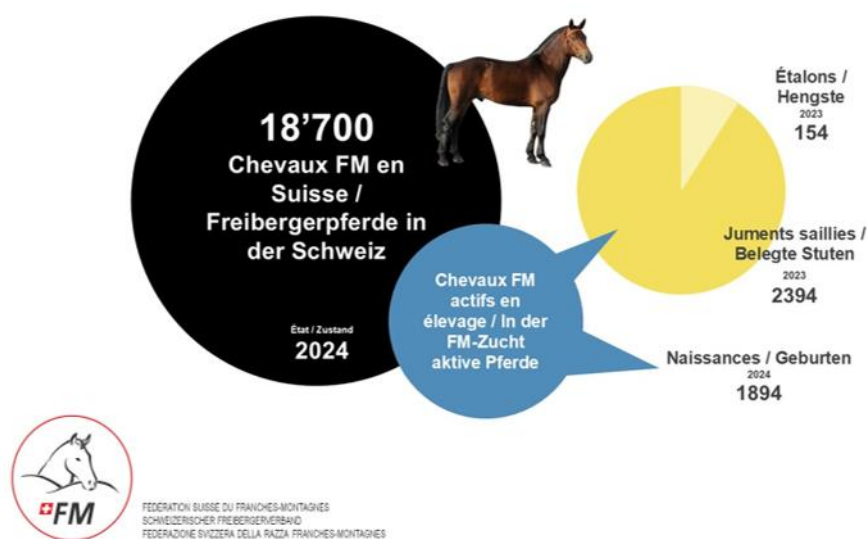


30

Sur ce premier graphique, on peut voir que l'effectif équin en Suisse comptait environ **111'000 têtes** (Fig. 1a) en décembre 2024 selon les chiffres d'Identitas. Les chevaux franchises-montagnes avec environ **18'700 individus** (Fig. 1b) représentent 16.84% de l'effectif (Identitas SA ; Agroscope, 2025). On constate donc une augmentation depuis 10 ans, avec un pic après les années COVID, ce qui s'explique par le fait que beaucoup de poulains ont été gardés et élevés durant ces années-là.

Population FM en Suisse

FM-Population in der Schweiz



31

Sur les 18'700 chevaux franchises-montagnes recensés, seule une partie est active dans l'élevage.

Afin de parler d'une saison d'élevage complète, les chiffres indiqués ici représentent la saison de monte 2023 et l'année de poulainage 2024.

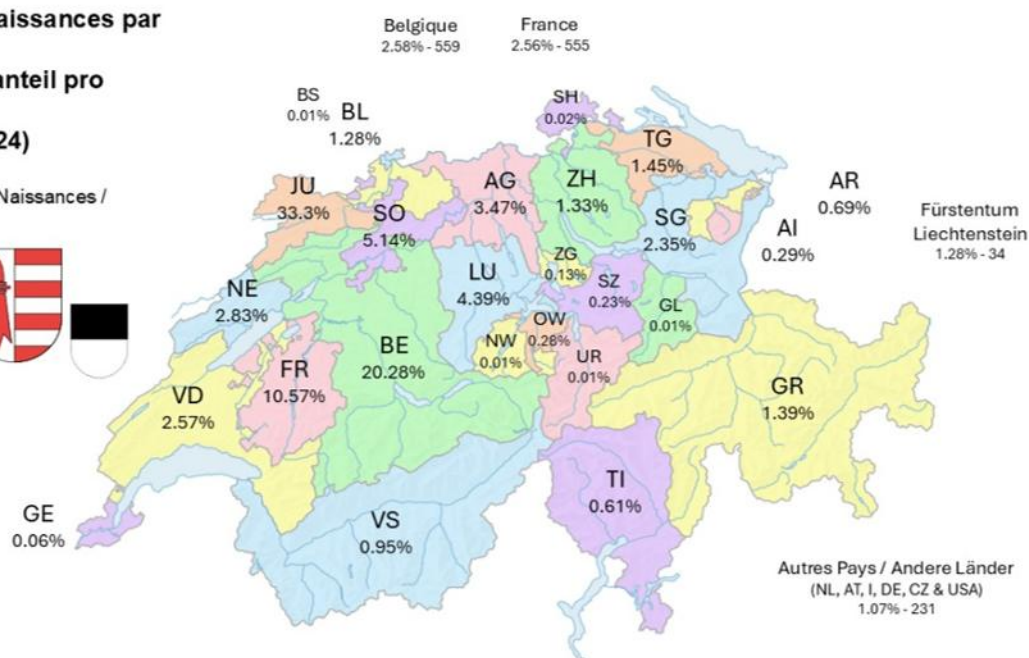
Sur **2'394 juments saillies** par **154 étalons** (y compris en insémination artificielle) en 2023, il y a eu **1'894 naissances** en 2024 (Fig. 2).

Il est donc important de distinguer entre la population inscrite dans l'élevage, et la partie de la population qui est effectivement active dans l'élevage. L'exemple de l'année 2023 illustre le fait : **169 étalons** étaient proposés en monte naturelle dans le catalogue des étalons et **73 étalons** étaient disponibles uniquement en insémination artificielle (IA). Cela donne un total de **242 étalons disponibles** pour l'élevage. Or, **154** ont sailli au moins une jument.

La population active dans l'élevage est donc une valeur incontournable pour les statistiques dans ce rapport.

**Taux de naissances par
canton
Geburtenanteil pro
Kanton
(2014 - 2024)**

Total: 21'639 Naissances /
Geburten



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

32

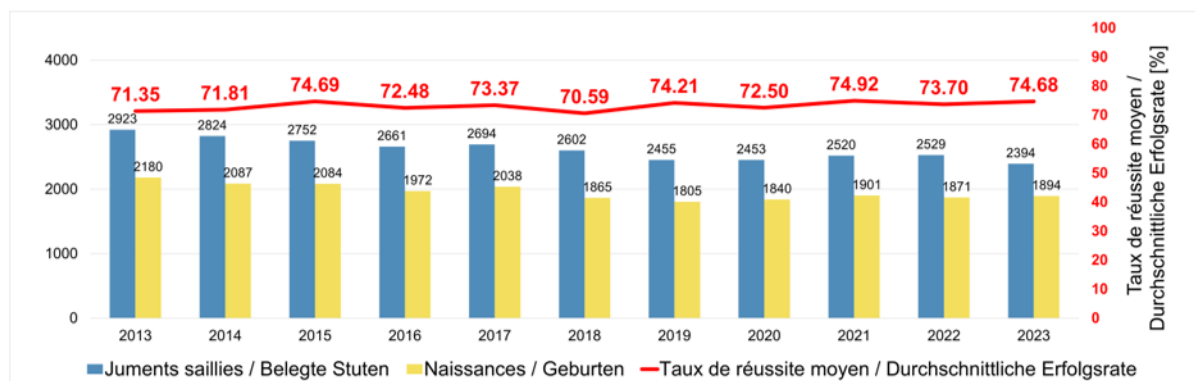
Voici maintenant une carte de la Suisse qui va sans doute particulièrement vous intéresser : il s'agit du taux de naissances par canton. Ce dernier a été calculé par rapport au total de naissances sur 10 ans (soit 21'639 naissances), en incluant les naissances à l'étranger (encore une fois, les naissances **enregistrées** auprès de la FSFM).

Le **canton du Jura** est responsable pour **un tiers** des naissances de chevaux franchises-montagnes. Les cantons du Jura, de Berne et de Fribourg connaissent le plus de naissances et produisent **deux tiers** du total des naissances. Les autres cantons et les naissances à l'étranger représentent le **dernier tiers** (fig. 5).

Cette répartition avait déjà été constatée en 2008-2010 (Schmidlin, 2015), ce qui montre une absence de grands changements dans la démographie de l'élevage franchises-montagnes.

Saillies, naissances et taux de réussite

Deckungen, Geburten und Erfolgsquoten



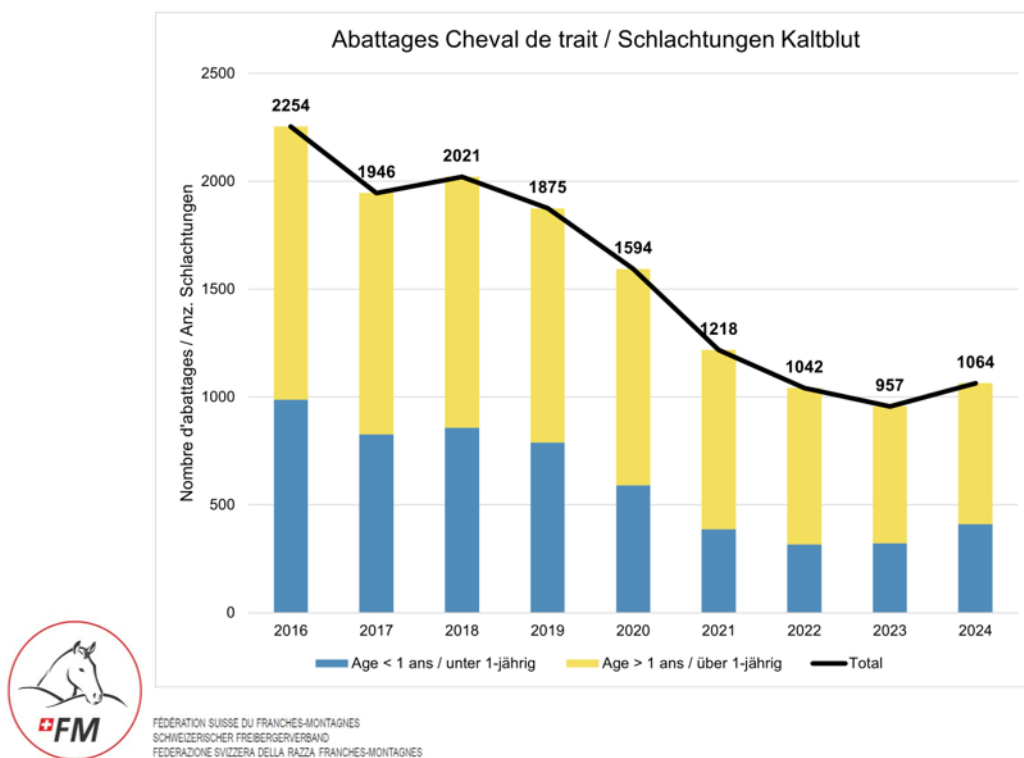
FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

33

En comparant le nombre de juments saillies à celui du nombre de poulains nés, on peut calculer le taux de réussite des accouplements pour chaque étalon. Ce taux a été calculé par étalon pour chaque année d'élevage. Les moyennes obtenues sont influencées par le nombre d'années d'utilisation de l'étalon dans l'élevage.

Sur ces dix dernières années, le taux de réussite moyen des accouplements n'a pas montré beaucoup de fluctuations. La moyenne annuelle se situe entre **70 et 74 %** (fig. 4).

Il est important de constater que ce chiffre peut être influencé par plusieurs facteurs : génétiques comme sa fécondité naturelle, environnementaux comme la station de monte, l'état de santé de l'étalon et de la jument, le nombre de saillies effectuées dans une saison, le travail pour l'éta lonnier/-ère etc. Il n'est donc pas correct de parler de fertilité, d'où le terme de taux de réussite des accouplements.

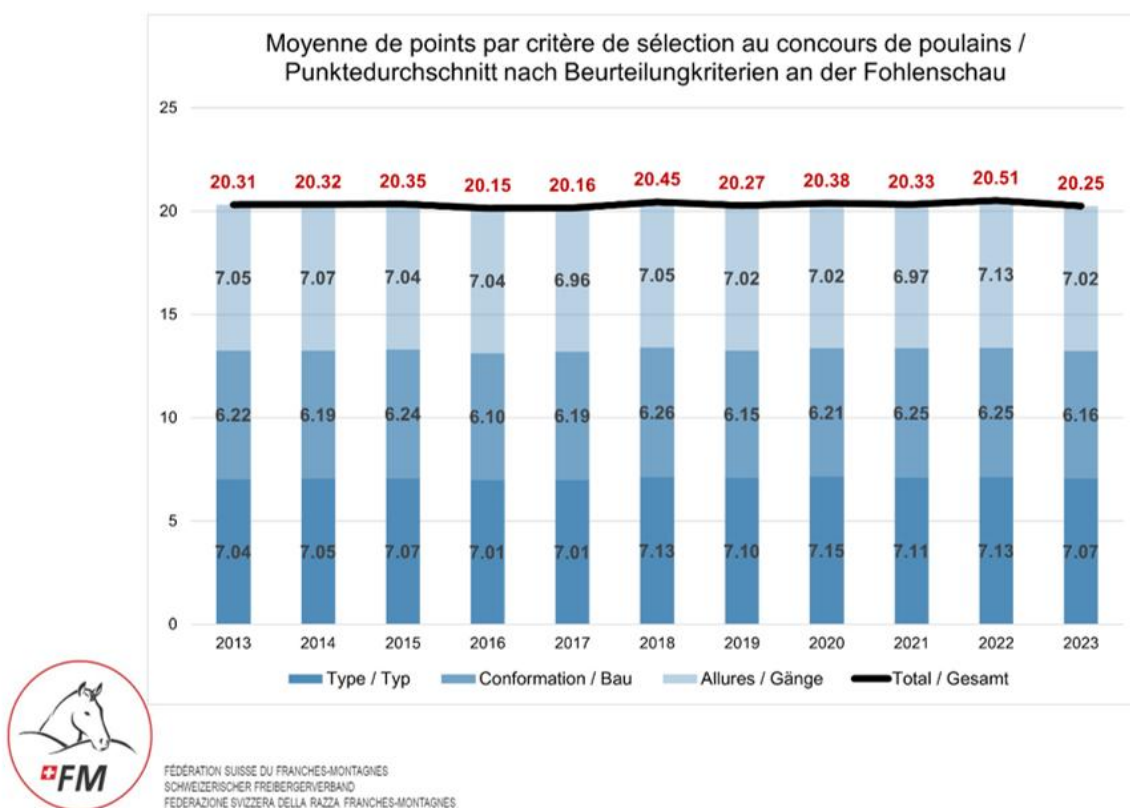


34

Une question des syndicats de la Veveyse et de la Glâne portait sur le nombre d'abattages des chevaux franchises-montagnes.

Les chiffres d'abattage sont publiés par Identitas. Toutefois, il n'existe pas de chiffres spécifiques au franchises-montagnes. Le FM est compris dans la catégorie « Chevaux de trait ». Par ailleurs, la FSFM n'a pas de suivi sur les abattages des chevaux FM car ils ne lui sont de loin pas systématiquement annoncés. Les chiffres d'Identitas ne donnent donc pas un suivi direct sur la race, mais en absence de grands d'élevages de chevaux de trait pour la viande en Suisse, on estime que la plupart des chevaux de cette catégorie appartiennent à la race FM.

On observe une chute significative des abattages (fig. 9), les chiffres ayant baissé de moitié entre 2016 et 2024 (Identitas, extrait du 13.01.2025). Cette baisse du nombre d'animaux abattus peut être expliquée par l'augmentation du nombre de chevaux ayant le statut d'animal de compagnie, le nombre de ventes ayant augmenté lors des années COVID, ou également par la baisse de la consommation de viande chevaline en Suisse (Rapport Agricole 2024). Ce dernier argument est démontré par la baisse de -58% depuis 2016, surtout chez les animaux de moins d'un an. Les abattages des chevaux âgés de plus d'un an ont diminué de -48% sur la même période. La plupart des abattages a lieu de septembre à novembre, à savoir les mois suivant le sevrage et les concours de poulains (Identitas, 2025).



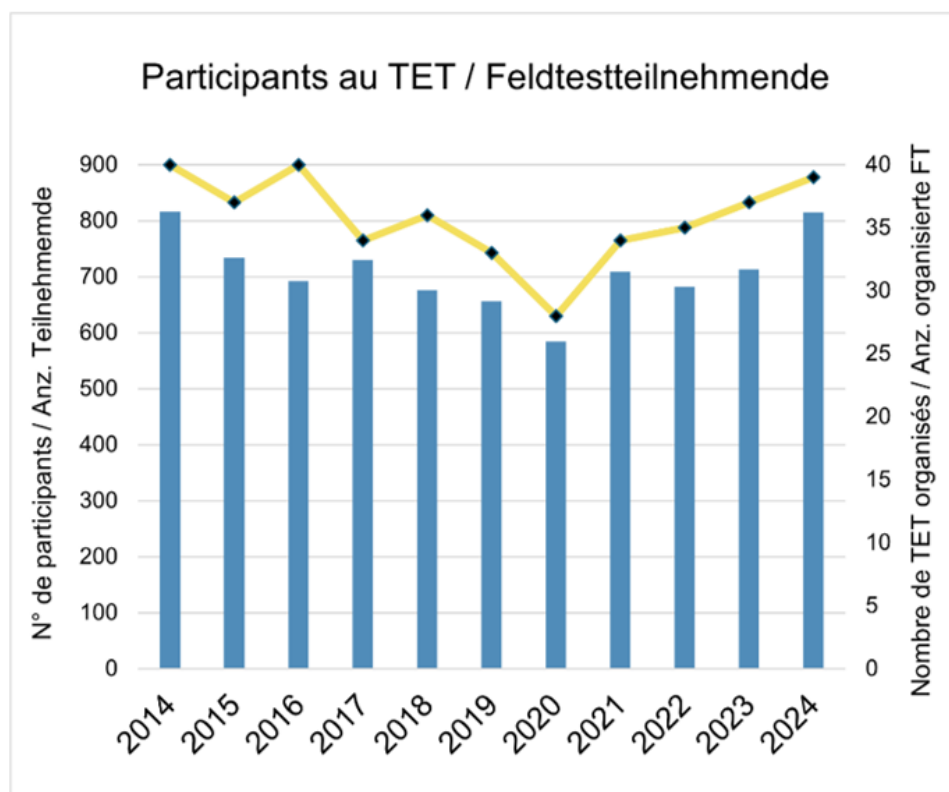
35

Quelques mots maintenant sur la moyenne des notes attribuées lors des concours de poulains.

Le pointage total se compose des trois notes type, conformation et allures. Les notes attribuées vont de 1 à 9 par critère. On observe que le total de ces notes est majoritairement situé entre 20 et 23 points entre 2013 et 2023 (fig. 11).

En analysant le pointage pour chacun des trois critères, on observe que la moyenne par critère et la moyenne totale ne changent pas de manière significative sur les dix dernières années (Fig. 12). Au contraire, elles restent très similaires d'année en année.

Les poulains pas présentés ou présentés mais pas pointés au concours, ainsi que les poulains qui n'ont pas survécu jusqu'au concours sont exclus de ces statistiques.



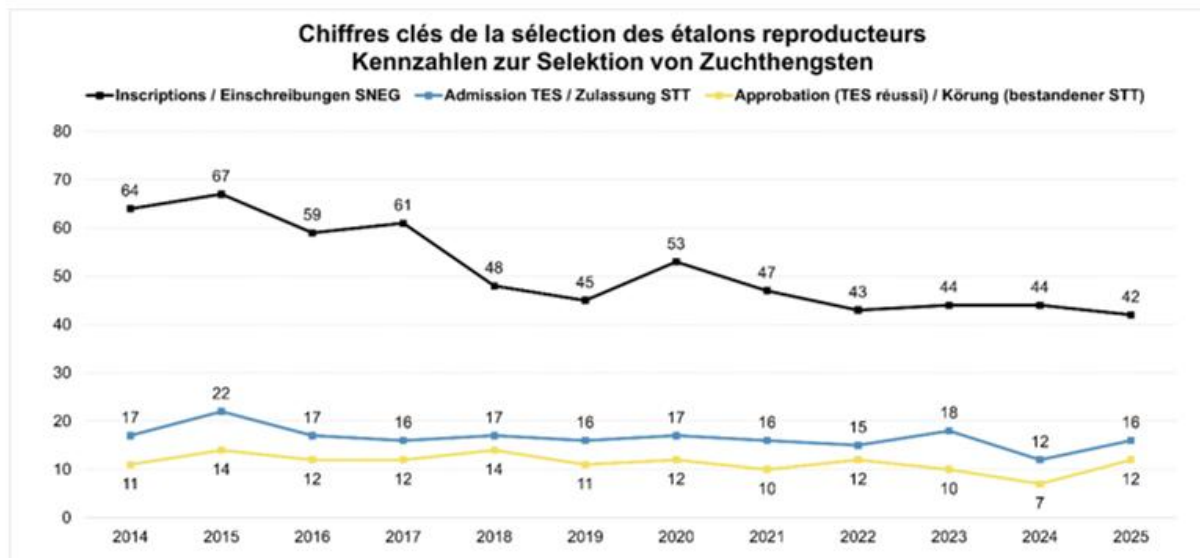
36

Qu'en est-il de la participation au Test en terrain ?

Les juments, les hongres et les étalons entiers (non approuvés) peuvent participer au test en terrain (Fig. 13). On remarque que la distribution égale des deux genres qui était visible dans les naissances et les concours de poulains n'est plus le cas au TET.

Les juments représentent en moyenne 66% des participants. Cela s'explique car le TET est nécessaire pour une carrière dans l'élevage FM pour une jument. Ce raisonnement ne s'applique pas aux chevaux mâles. D'autres raisons pour la participation au TET sont la valorisation du cheval pour la vente et le calcul des valeurs d'élevage des parents.

Le pourcentage de chevaux qui est montré au TET est en moyenne 35.38% par rapport aux naissances (Tab. 1)



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
 SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
 FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

37

Voyons maintenant les chiffres relatifs à l'approbation des étalons.

Les élèves-étalons sont présentés début janvier à la sélection nationale des étalons qui a lieu à Glovelier (JU). Après cette première étape de sélection, les élèves-étalons sont admis pour le test en station à Avenches (VD).

Le TES dure 40 jours et est constitué d'une période d'entraînement et d'un test final. Les élèves-étalons sont débourrés, puis entraînés à l'équitation et à l'attelage.

Afin d'établir des statistiques sur les élèves-étalons et les étalons nouvellement approuvés, trois ensembles de données différents ont été examinés (fig. 15) : tout d'abord le nombre d'inscriptions à la Sélection nationale des étalons (SNEG), ensuite le nombre d'étalons admis au test en station et enfin le nombre d'étalons nouvellement approuvés. Les candidats étalons de trois et quatre ans ont été évalués ensemble. Le nombre d'inscriptions ne correspond pas toujours au nombre de chevaux présentés lors de la SNEG. Les élèves-étalons peuvent être retirés après l'inscription, ou être disqualifiés avant la présentation selon certains critères (p.ex. taille du tour de canon, porteur d'une maladie héréditaire). La statistique se base sur le nombre d'inscriptions, car ce chiffre montre le nombre d'étalons que leurs éleveurs/-euses avaient l'intention de présenter à la SNEG.

On constate une diminution depuis 10 ans du nombre de candidats inscrits à la SNEG. En revanche, le nombre d'étalons sélectionnés pour le TES et le nombre d'étalons finalement approuvés reste stable.

Répartition des lignées chez les élèves-étalons à la Sélection nationale des étalons à Glovelier (SNEG) *Verteilung der Linien bei den Hengstanwärtern an der Nationalen Hengstselektion in Glovelier (NHSG)*

Chiffres absolus / ganze Zahlen	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage / Prozent												
N	17 26.56	22 32.84	16 27.12	17 27.87	6 12.50	11 24.44	14 26.42	13 27.66	8 18.60	12 27.27	7 15.91	11 26.19
L	3 4.69	6 8.96	11 18.64	2 3.28	4 8.33	3 6.67	7 13.21	6 12.77	6 13.95	5 11.36	8 18.18	6 14.29
H	20 31.25	16 23.88	10 16.95	14 22.95	9 18.75	6 13.33	6 11.32	8 17.02	11 25.58	3 6.82	10 22.73	6 14.29
E	4 6.25	6 8.96	2 3.39	8 13.11	7 14.58	5 11.11	10 18.87	5 10.64	8 18.60	8 18.18	13 29.55	10 23.81
C	8 12.50	7 10.45	9 15.25	5 8.20	10 20.83	9 20.00	7 13.21	5 10.64	2 4.65	8 18.18	6 13.64	6 14.29
DON	1 1.56	1 1.49	5 8.47	9 14.75	3 6.25	3 6.67	5 9.43	4 8.51	0 0.00	1 2.27	0 0.00	1 2.38
V	6 9.38	3 4.48	2 3.39	3 4.92	4 8.33	5 11.11	2 3.77	3 6.38	4 9.30	7 15.91	0 0.00	1 2.38
R	3 4.69	2 2.99	2 3.39	2 3.28	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 2.13	1 2.33	0 0.00	0 0.00	0 0.00
D	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 2.38
P	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 1.64	3 6.25	1 2.22	0 0.00	1 2.13	2 4.65	0 0.00	0 0.00	0 0.00
Q	2 3.13	4 5.97	2 3.39	0 0.00	2 4.17	2 4.44	2 3.77	1 2.13	1 2.33	0 0.00	0 0.00	0 0.00
N° de candidats Anz. Kandidaten	64	67	59	61	48	45	53	47	43	44	44	42



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

38

Répartition des lignées chez les étalons approuvés au test en station *Verteilung der Linien bei dem Stationstest gekörten Hengsten*

Chiffres absolus / ganze Zahlen	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage / Prozent												
N	3 27.27	4 28.57	4 33.33	2 16.67	2 14.29	3 27.27	2 16.67	4 40.00	3 25.00	4 40.00	2 28.57	1 8.33
L	1 9.09	2 14.29	2 16.67	1 8.33	2 14.29	1 9.09	1 8.33	2 20.00	2 16.67	1 10.00	0 0.00	1 8.33
H	2 18.18	2 14.29	1 8.33	3 25.00	1 7.14	1 9.09	2 16.67	0 0.00	2 16.67	1 10.00	1 14.29	2 16.67
E	2 18.18	2 14.29	0 0.00	3 25.00	3 21.43	1 9.09	3 25.00	0 0.00	2 16.67	1 10.00	3 42.86	4 33.33
C	3 27.27	1 7.14	3 25.00	1 8.33	3 21.43	3 27.27	3 25.00	2 20.00	1 8.33	3 30.00	1 14.29	3 25
DON	0 0.00	1 7.14	1 8.33	1 8.33	0 0.00	1 9.09	1 8.33	2 20.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00
V	0 0.00	2 14.29	0 0.00	0 0.00	1 7.14	1 9.09	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 8.33
R	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 8.33	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 8.33	0 0.00	0 0.00	0 0.00
D	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00
P	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 7.14	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 8.33	0 0.00	0 0.00	0 0.00
Q	0 0.00	0 0.00	1 8.33	0 0.00	1 7.14	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00
N° d'étalons approuvés Anz. gekörte Hengste	11	14	12	12	14	11	12	10	12	10	7	12



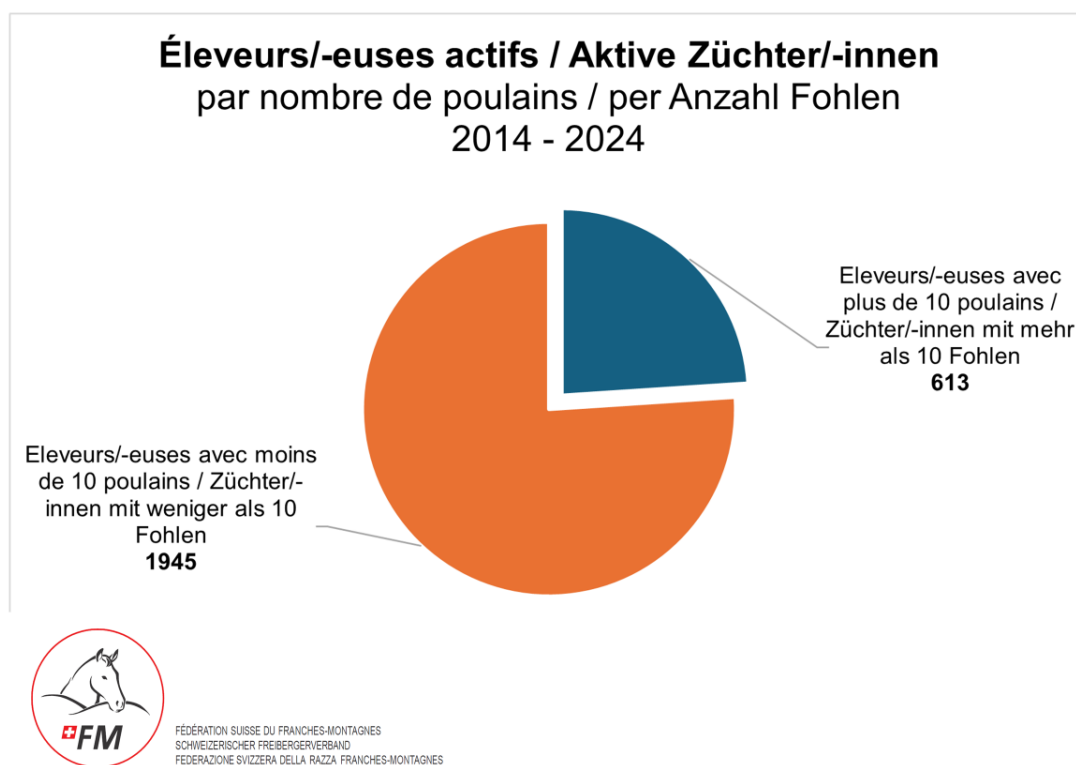
FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

39

Vous aurez l'occasion de voir en détails dans le rapport les deux graphiques suivants relatifs à la répartition des lignées chez les candidats-étalons à Glovelier, ainsi que celles des étalons finalement approuvés

Les lignées en rouge foncées sont les plus représentées, les lignées en bleu très foncé ne le sont pas du tout. On voit sans surprise que la lignée N, H, E, C et L, dans l'ordre, sont souvent fortement représentées. Les autres lignées sont beaucoup moins présentes, voire pas du tout pour certaines depuis quelques années.

En ce qui concerne l'approbation des étalons, les lignées Don, V, R, D, P, Q sont très peu présentes.



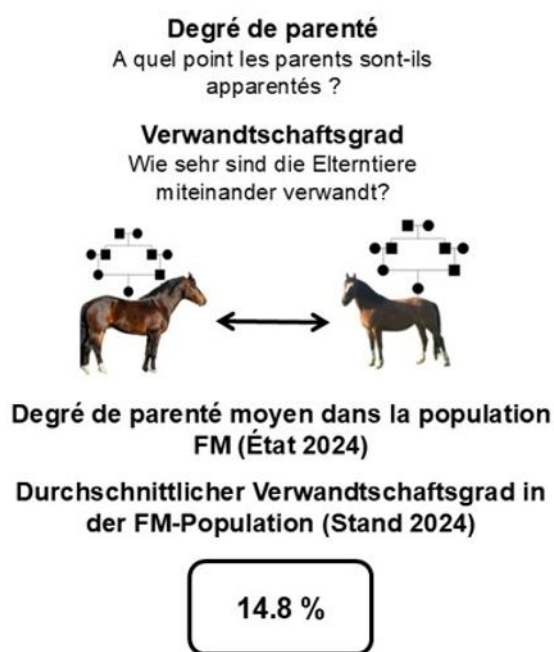
40

Je vous donne encore quelques chiffres sur les les éleveurs actifs en Suisse.

2'558 éleveurs/-euses ont enregistré des poulains auprès de la FSFM **de 2014 à 2024**. 1'945, (environ $\frac{3}{4}$) des éleveurs/-euses ont produit moins d'un poulain par an.

613 éleveurs/-euses actifs, avec au moins 10 poulains sur 10 ans, ont produit environ **20'000 poulains**.

Dans ce calcul, la durée d'activité comme éleveur n'a pas été prise en compte. Il est donc possible qu'un éleveur avec 10 poulains en une année soit classé comme actif même si l'activité se limite à une année d'élevage. Ce chiffre peut également être influencé par le nom sous lequel la naissance est enregistrée. Si le poulain est enregistré par la même personne une fois sous son propre nom et l'autre fois p.ex. sous plusieurs noms ou un élevage de famille, ces données ne sont pas regroupées.



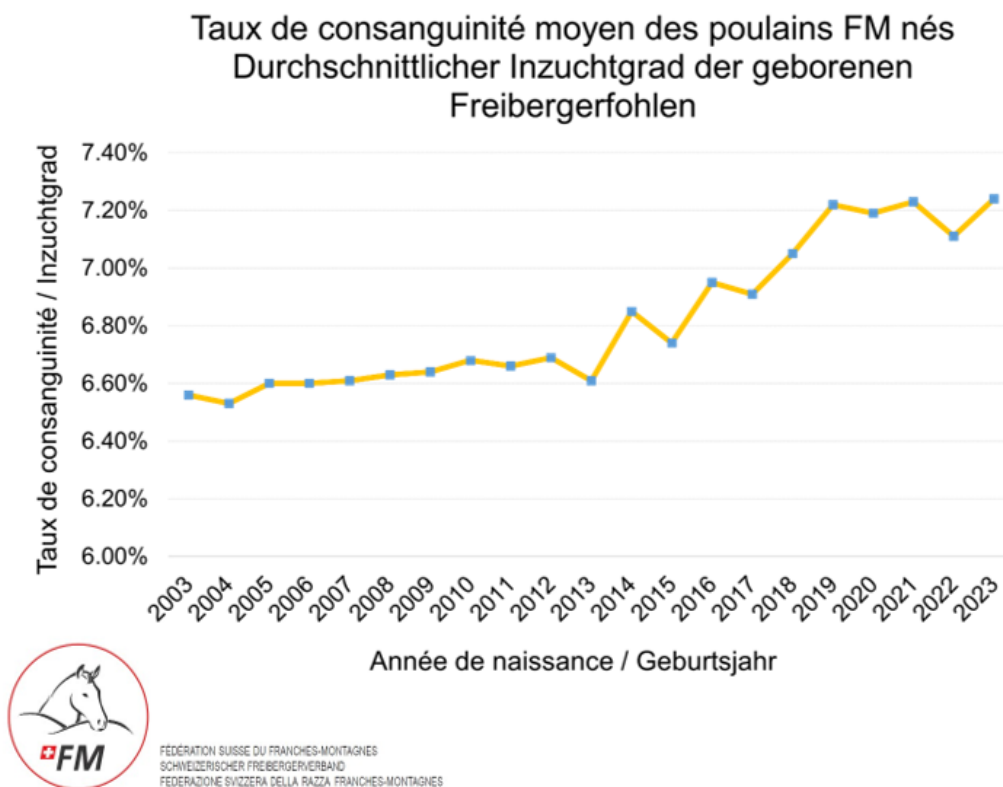
FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

41

Et maintenant, les questions portant sur la consanguinité et le degré de parenté que la FSFM vous appelle à surveiller lors de vos accouplements.

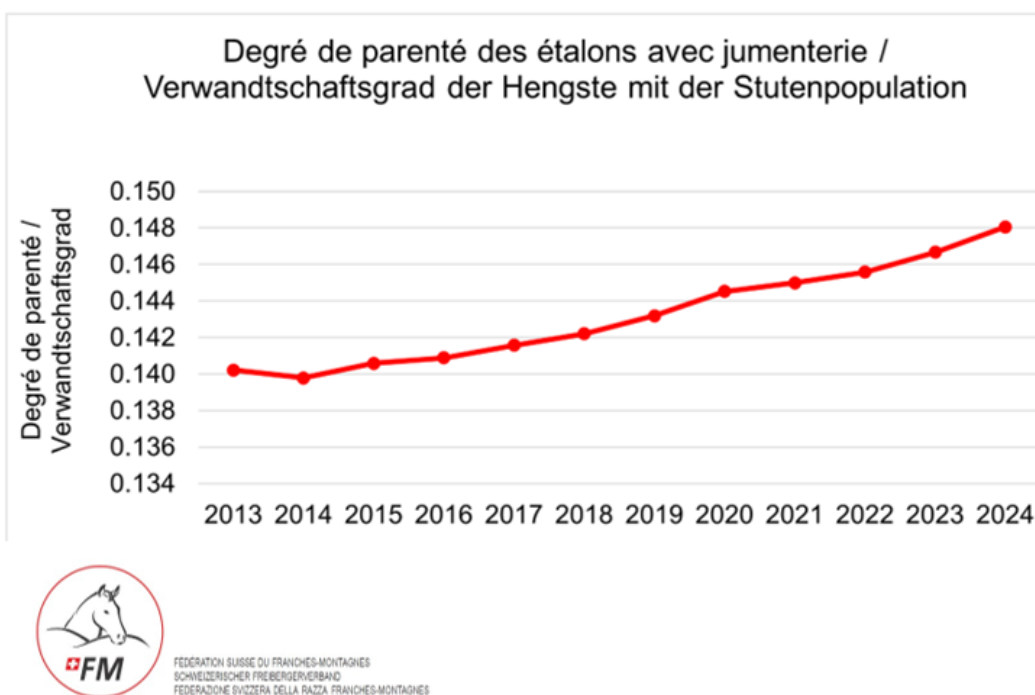
Le degré de consanguinité ou coefficient de consanguinité décrit la similitude génétique d'un individu avec le dernier ancêtre commun de ses parents. Plus le degré de consanguinité est élevé, plus les parents sont proches. Pour les chevaux nés en 2023, le **degré de consanguinité moyen** de la population de FM en Suisse est de **7.24%**.

Le degré de parenté calcule la parenté entre deux individus dans la population d'élevage actuelle. Le **degré de parenté moyen** au sein de la population active dans l'élevage (état 2024) est de **14.8 %**.



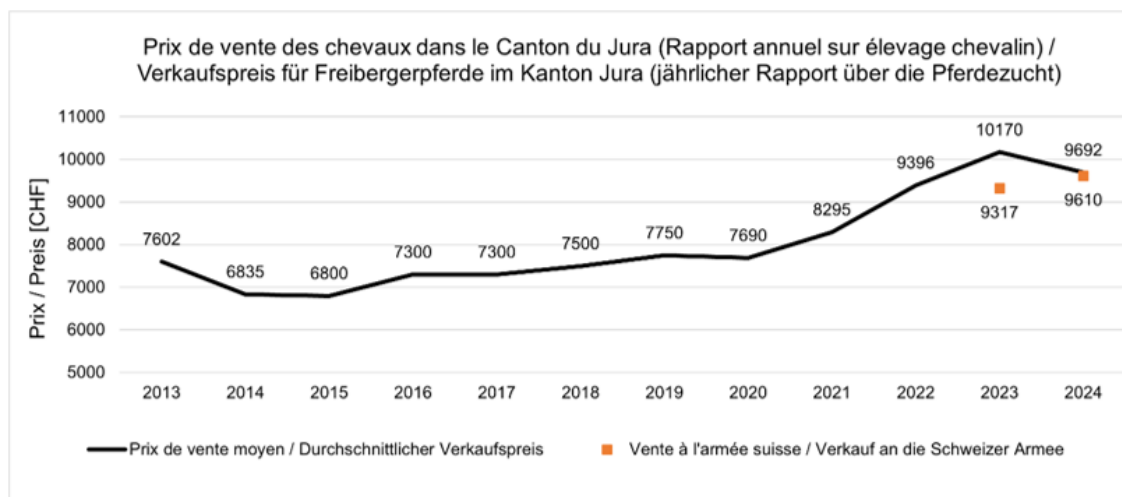
42

Le taux de consanguinité moyen des poulain augmente de manière continue au cours des 20 dernières années (fig. 32). On peut expliquer cela par le fait que notre population soit une population fermée, avec la fermeture du livre généalogique à tout apport de sang étranger depuis 1997. On constate toutefois une forte hausse depuis 2014. Le taux de consanguinité est calculé à l'aide d'analyses d'arbres généalogiques qui tiennent compte de l'ensemble de la population (Institute of Farm Animal Genetics, Mariensee, 2024 ; Poulain Virtuel, <https://poulainvirtuel.ch/>).



43

On constate que le degré de parenté des étalons avec la jumenterie augmente de manière continue.



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

44

Le seul suivi des prix de vente est publié annuellement dans le rapport sur l'élevage chevalin dans la Canton du Jura. Une partie de la commercialisation de chevaux passe par la « Liste de chevaux à vendre » de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC). Les statistiques des chevaux vendus par cette liste donnent un point de repère au éleveur/-euses de FM (fig. 39).

Les prix moyens sont calculés annuellement sur la base des chevaux vendu par la liste (et dont les prix ont été indiqués), donc on parle d'un nombre de référence entre 13 et 90 chevaux. L'âge du cheval vendu n'était pas toujours précisé. On constate une augmentation du prix de vente depuis 2020. Les pays de destination sont en majorité la Suisse (50-70% des ventes), suivi par l'Allemagne, la Belgique et la France, et plus récemment les Pays-Bas, l'Autriche et l'Italie (République et canton du Jura, 2025).

En 2013, les exportations de franchises-montagnes composaient 26.5% de toutes les exportations. Ce chiffre a augmenté : en 2024, les franchises-montagnes représentait environ 33% des exportations (Agroscope, 2025).

Pour les années 2023 et 2024, un autre point de référence est l'achat de chevaux franchises-montagnes par l'armée suisse qui donne toujours une indication de ce qu'est le prix concret d'un cheval FM de 3-4 ans bien formé. Ce prix se situe en moyenne ces dernières années à CHF 9'500.-.

Une étude de 2018 a calculé une projection dans les différentes régions de Suisse des prix nécessaires pour atteindre le seuil de rentabilité. Pour un cheval franchises-montagnes de 3 ans qui a passé les tests en terrain, le prix de vente optimal devrait avoisiner 10'000 CHF pour atteindre le seuil de rentabilité. Dans le Canton du Jura, le seuil de rentabilité a été estimé à 7'100 CHF. Sur le plateau, le seuil de rentabilité moyen serait atteint à partir d'un prix de vente de 12'000 CHF. En Suisse orientale, la moyenne se situe quant à elle à 11'344 CHF.

Il est donc important, Mesdames et Messieurs, de ne pas brader vos chevaux et de les vendre à leur juste valeur !

Vous constaterez que le rapport ne contient pas de données sur l'évolution des marques blanches dans la population FM. En effet, cela ne faisait pas partie des questions posées par les syndicats de la Veveyse et de

la Glâne. Nous pourrions toutefois encore analyser ces données et les intégrer à terme dans le rapport afin de fournir des indications intéressantes sur ce sujet pour les éleveurs.

Voilà pour ce rapport sur l'élevage qui sera disponible en intégralité en ligne sur le site internet de la FSM ces prochains jours.

Vous pourrez volontiers nous adresser toutes vos questions et le rapport pourra être, au besoin, complété.